

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE EN FINISTÈRE : PORTRAIT



Décembre 2020

RAPPORT D'ÉTUDE



SOMMAIRE

ÉDITO	3
INTRODUCTION	6
L'amont : l'agriculture positionnée sur 4 filières structurantes	8
De la transformation jusqu'au commerce de gros : 22 300 emplois.....	12
Un total de 42 700 emplois de l'amont jusqu'au commerce de gros....	15
Les circuits de distribution alimentaires : 14 775 salarié·e·s dans le Finistère	17
La consommation et les attentes des Finistérien·ne·s	24

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Pendant deux ans, l'Adeupa et la Chambre d'agriculture ont animé ensemble une démarche prospective relative aux filières agricole et agroalimentaire en Finistère.

Cette démarche répond à la demande des membres de l'Adeupa de mieux connaître et comprendre les enjeux auxquels les professionnel·le·s font face, pour identifier les meilleurs moyens de les accompagner.

Le premier temps de la démarche fut celui du diagnostic. Économiquement puissante et cependant exposée aux turbulences des marchés, jugée essentielle par nos concitoyen·ne·s et souffrant pourtant d'un déficit d'image, confrontée aux enjeux de la transition écologique, l'agriculture n'a d'autre choix que de s'adapter aux évolutions du monde et aux attentes de la société. Mais ces attentes ne sont pas dénuées d'ambiguïté quand il s'agit de poser la question de la valeur des produits et de la rémunération des acteurs de l'amont à l'aval de la filière.

Le second temps fut celui de la mise en débat du diagnostic et de l'émergence de pistes d'actions. Plusieurs temps d'échanges ont été organisés entre professionnel·le·s, élu·e·s, agents des collectivités et représentant·e·s associatifs. Un temps fort, organisé à l'automne 2019, a permis de porter un regard d'ensemble sur les enjeux d'évolution de la filière.

Le troisième temps fut celui de la formulation d'orientations stratégiques. Elles ont donné lieu à une consultation de l'ensemble des participant·e·s. Issues du débat local, elles font largement échos aux orientations identifiées aux niveaux européen, national et régional pour faire évoluer la politique agricole.

Passé ce temps de l'étude, vient à présent le temps de l'action. Nous invitons chacun, dans son domaine d'intervention, à se saisir des orientations proposées.

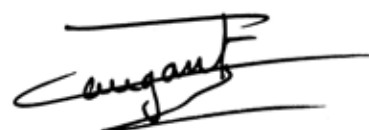
Les évolutions à venir seront majeures. À l'image des transitions auxquelles la société fait face dans son ensemble, elles sont porteuses d'espoirs tout autant que d'inquiétudes. C'est donc une mobilisation collective et solidaire qu'il s'agit de faire vivre. Il sera pour cela nécessaire de prolonger le dialogue engagé à l'occasion de cette étude et d'assurer la coordination entre acteurs publics et privés de la pointe bretonne. C'est ensemble que nous pourrons explorer de nouvelles voies, diverses dans les types de productions comme dans les formes d'organisations.

Nourrir les femmes et les hommes est une des plus belles vocations qui soit. C'est une fonction vitale, pour aujourd'hui comme pour demain. Nous sommes déterminés à saisir avec volontarisme les transitions qui se présentent pour construire, avec vous tous·tes, les agricultures de demain.

François Cuillandre
Président de l'Adeupa Brest-Bretagne



Jean-Hervé Caugant
*Président de la Chambre
d'agriculture du Finistère*



Une démarche prospective et participative de deux ans

Origine de la démarche

L'opportunité d'une démarche prospective, relative aux filières agricoles et agroalimentaires en Finistère, remonte à l'année 2018. Elle répond à la demande des membres de l'Adeupa qui souhaitent mieux connaître l'agriculture et l'agroalimentaire, véritable socle de l'économie du Finistère. L'objectif est également de pouvoir identifier les enjeux et les leviers à activer pour accompagner les professionnel·le·s de cette filière. La démarche est donc inscrite au programme de travail partenarial de l'Adeupa pour les années 2019 et 2020. Le bureau de la Chambre d'agriculture du Finistère partageait l'intérêt et a validé sa contribution à l'étude qui a donné lieu à un travail conjoint inédit entre l'agence d'urbanisme et la Chambre d'agriculture.

Deux ans de co-construction

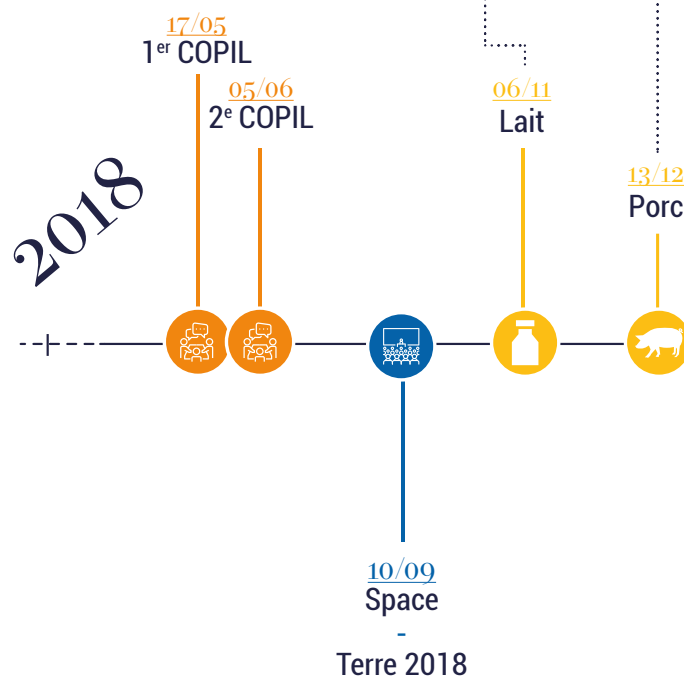
Pour mener ces travaux, plusieurs collaborations ont été nécessaires, celle avec la Chambre d'agriculture du Finistère en premier lieu, mais aussi la Draaf, la MSA ou encore l'Urssaf. Ces derniers ont permis de qualifier la filière à un niveau intercommunal, des informations peu appréhendées jusqu'alors.

Pendant deux ans, la consultation des acteur·rice·s de la filière a été massive et s'est opérée sous plusieurs formes.

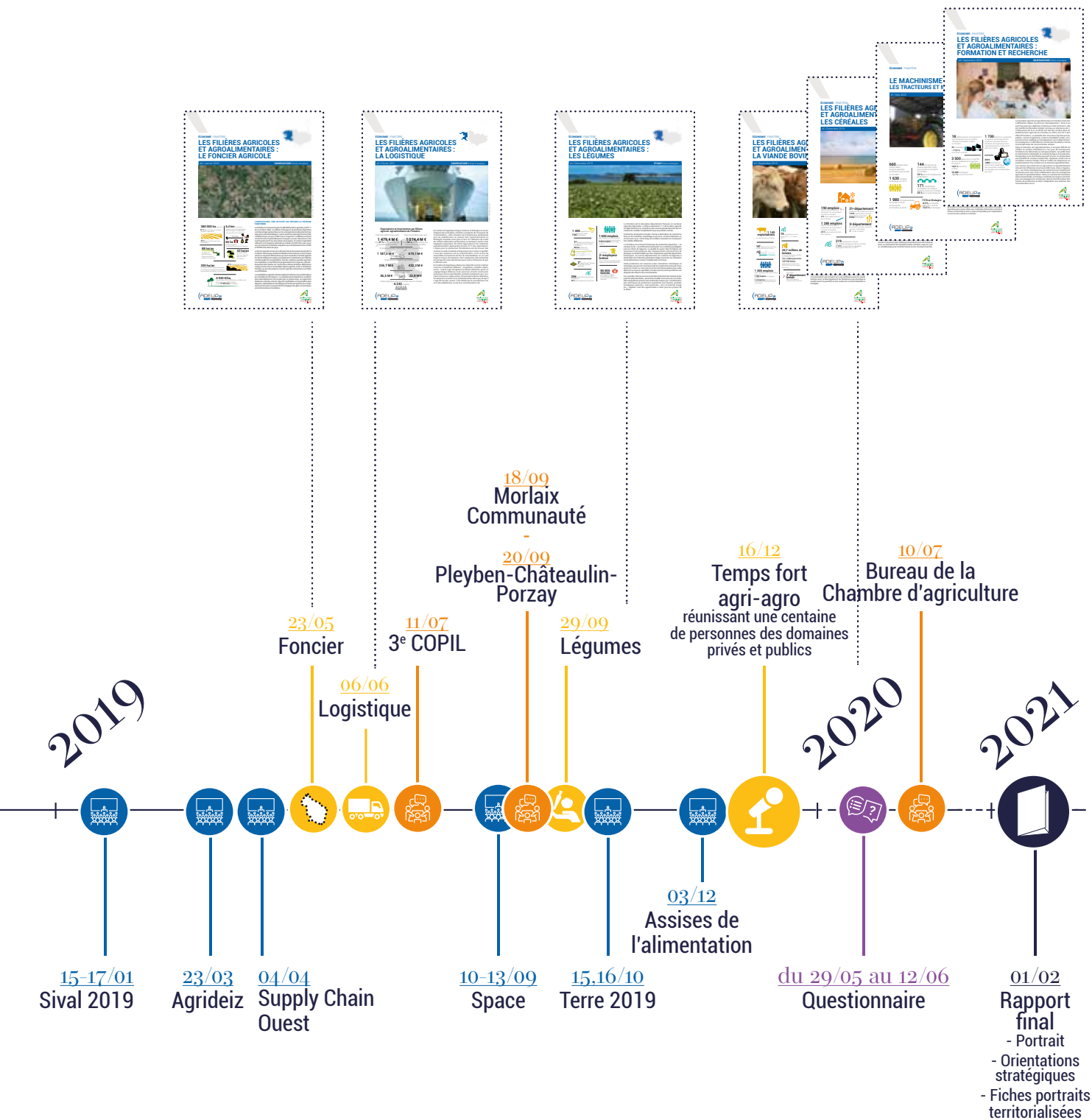


220 acteur·rice·s rencontré·e·s

Des restitutions au fil de l'eau



- Des mises en débat
- Salons et évènements
- Rendez-vous avec des collectivités (présentation et contribution)
- Une consultation



INTRODUCTION

Nourrir les femmes et les hommes est la vocation première de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette fonction vitale en fait des filières essentielles du développement territorial finistérien. Les caractéristiques pédoclimatiques locales et les prévisions climatiques moins défavorables que dans d'autres régions, la qualification de la main-d'œuvre, la qualité des outils et des processus de production constituent autant d'atouts précieux sur lesquelles ces filières pourront durablement s'appuyer.

Pour favoriser la pérennité des filières du département, encore faut-il :

- préserver les terres disponibles pour l'agriculture, en particulier face à la pression de l'urbanisation dans les espaces péri-urbains et littoraux notamment ;
- assurer le renouvellement de générations d'exploitant·e-s et salarié·e-s dans une perspective de départs massifs ;
- faire évoluer les modèles de production pour en améliorer l'attractivité socio-économique (image, rémunération et rythme d'activité) et réduire les impacts écologiques négatifs (excédents d'azote, émissions de gaz à effet de serre, de particules fines, appauvrissement des sols...).

Ces orientations supposent à la fois de faire évoluer les pratiques et activités existantes et d'encourager l'exploration de voies nouvelles, permettant de diversifier les approches dans la recherche d'un optimum économique-social-environnemental durable. Ces mutations, d'ampleur pour certaines, méritent d'être comprises et accompagnées par l'ensemble de la société, et singulièrement par les pouvoirs publics.

Cette mobilisation essentielle ne peut s'envisager sans partager un socle de valeurs communes sur lesquelles bâtir les choix pour l'avenir, car les mutations qui s'annoncent appellent des réponses qui ne font pas toujours consensus. Il s'agit auparavant d'identifier quelques repères de diagnostics communs au regard desquels formuler des orientations stratégiques.

Définition de la notion de filière économique

L'approche par filière permet de se saisir de l'ensemble du contexte et de l'environnement du produit que l'on étudie. Ainsi, en proposant des études économiques par filière, c'est une approche globale qui est proposée, permettant de mettre en lumière des réalités, des enjeux et des synergies qui existent et gravitent autour de ce produit. L'analyse d'une filière ne se limite donc pas à étudier les différentes étapes de la vie du produit, mais bien l'ensemble des relations et interdépendances économiques qui existent, ainsi que les échanges nés des multiples transformations qu'il peut subir. Cette définition s'appuie sur des recherches documentaires et est notamment en phase avec celle de la chercheuse Noëlle Terpend¹.

¹ Source : Terpend Noëlle, 1997, Guide Pratique de l'approche filière. Le cas de l'approvisionnement et de la distribution des produits alimentaires dans les villes. L'analyse économique par filière est « l'analyse de l'organisation, à la fois sur un plan linéaire et complémentaire, du système économique d'un produit ou d'un groupe de produits. C'est l'analyse de la succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit. Ce produit peut être indifféremment agricole, industriel, artistique, informatique, etc. Ces actions, menées successivement, parallèlement ou complémentai- rement, peuvent se découper en grands ensembles ou systèmes comme la production, la transformation, la commercialisation, la consommation. Chacun de ces ensembles englobe une série d'actions plus ou moins importantes qui permettent de passer d'un ensemble à l'autre, dans une suite logique d'interven- tions ; on parle ainsi d'actions situées à l'amont ou à l'aval de la filière ».

L'amont : l'agriculture positionnée sur 4 filières structurantes

Tout commence par le foncier

57 % de l'espace du Finistère à vocation agricole

L'agriculture occupe 383 595 hectares du Finistère, soit 57 % de l'ensemble du territoire ou 24 % de l'espace agricole breton. Ce volume est en réalité sous-estimé car seules sont prises en compte les parcelles déclarées PAC (Politique agricole commune).

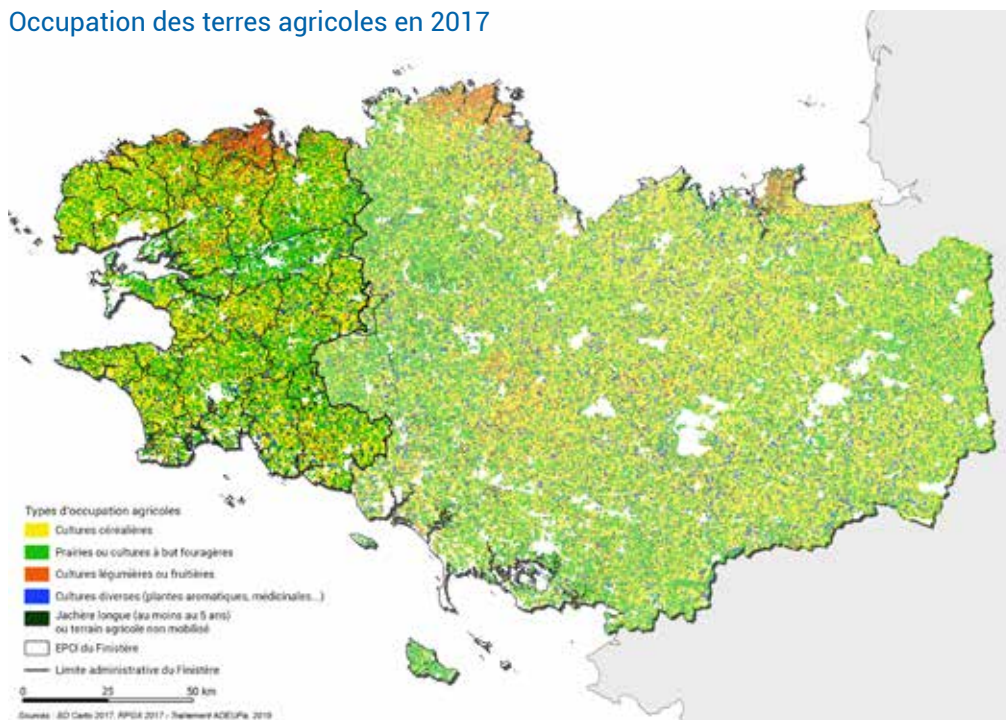
Avec près de 189 800 hectares, les cultures céréalières occupent 49 % des surfaces agricoles du Finistère. Si le secteur de la culture céréalière à destination de l'alimentation humaine caractérise peu les activités agricoles et agroalimentaires du Finistère, il est essentiel pour l'alimentation animale et donc les filières d'élevage. En deuxième position, les surfaces dédiées aux prairies ou fourrage occupent plus de 154 000 hectares du Finistère, soit 40 % des espaces agricoles, une part légèrement supérieure à la moyenne bretonne (37 %).

Plus de 23 500 hectares sont dédiés à la culture de fruits et de légumes, soit 6 % des terres agricoles finistériennes. Cette proportion peut sembler faible mais elle est supérieure à la moyenne régionale (4 %). En effet, 45 % des surfaces légumières de Bretagne se trouvent dans le Finistère, ou plus précisément au niveau de la côte nord du département nommée la ceinture dorée du plateau léonard.

La répartition des terres agricoles varie selon l'intercommunalité considérée. Par exemple, 50 % de l'espace agricole de Haut-Léon Communauté est dédié à l'activité légumière. En proportion, par rapport à la moyenne départementale, cette activité est également surreprésentée dans la communauté de communes Communauté Lesneven Côte des Légendes tout comme dans le Pays de Landivisiau.

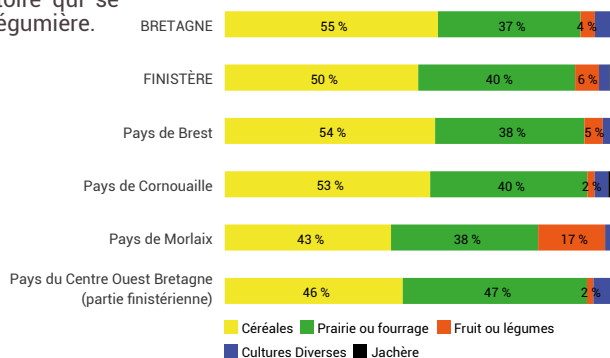
60 % de l'espace agricole de la communauté de communes des Mont d'Arrée est dédié aux prairies ou au fourrage, c'est-à-dire à l'élevage. Cette proportion est supérieure aux moyennes des territoires de comparaison. Ces espaces sont également surreprésentés dans les intercommunalités de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, la Haute Cornouaille ainsi que Morlaix Communauté.

Occupation des terres agricoles en 2017



Les surfaces agricoles biologiques représentent 7 % de la SAU² du Finistère soit, en 2018, plus de 700 exploitations et 26 000 hectares. Désormais, ce taux est équivalent à la moyenne régionale grâce à un rythme de conversion des acteur·rice·s supérieur ces dix dernières années. Entre 2010 et 2018, la surface labellisée bio a augmenté de 130 % dans le Finistère contre 110 % en moyenne en Bretagne. La communauté de communes Haut-Léon Communauté est l'intercommunalité du département qui détient le plus fort taux de surfaces agricoles converties en bio du département, un territoire qui se caractérise par la production légumière.

Répartition de l'occupation agricoles par type d'exploitation des sols



2. Surface agricole utile

Source : RPG 2017 – traitement ADEUPa

Morcellement de l'espace agricole, des distances à parcourir pour les agriculteur-riche-s

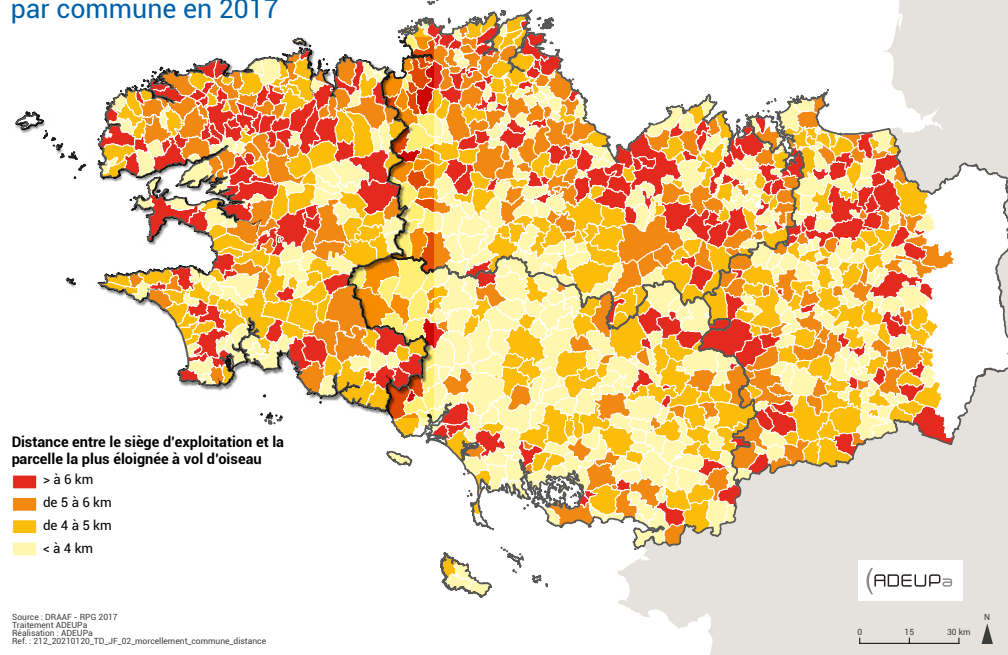
À vol d'oiseau, dans le Finistère, la distance moyenne entre le siège d'exploitation et la parcelle la plus éloignée est de 5,4 km³. Selon le réseau routier, ces distances à parcourir peuvent parfois être multipliées par deux. Cette moyenne est la plus élevée des quatre départements bretons. Ainsi, 29 % des exploitations doivent composer avec un siège à plus de 6 km de sa parcelle la plus lointaine contre 26 % en moyenne en Bretagne. Le découpage de la façade littorale, la pression d'autres activités humaines sur le foncier agricole, mais aussi le niveau de prix d'accession aux parcelles, sont autant de paramètres qui peuvent expliquer un morcellement progressif des parcelles agricoles ou le manque de possibilités pour les agriculteur-riche-s de rapprocher les parcelles de leur siège.

Les communautés de communes Communauté Lesneven Côte des Légendes et celle du Pays de Landivisiau ont les distances maximales les plus élevées du Finistère avec 6,4 km alors même que deux tiers de la surface de ces territoires ont une vocation agricole. Les exploitations les moins dispersées se situent dans les Communautés de communes du Pays Fouesnantais avec 4,3 km, Monts d'Arrée Communauté (4,4 km) et celle de Haut-Léon Communauté (4,4 km).

À vol d'oiseau, dans le Finistère, la distance moyenne entre le siège d'exploitation et la parcelle la plus éloignée est de 5,4 km.

3. Cette estimation ne prend pas en compte la taille de la parcelle correspondante. Selon l'usage et la taille de la parcelle, l'exploitant agricole n'est pas nécessairement contraint de parcourir cette distance régulièrement. Par ailleurs, seule a été prise en considération l'adresse du siège de l'exploitation. Les établissements secondaires, dans le cas de groupement d'exploitations (GAEC), n'ont pas pu être intégrés à l'analyse et sont susceptibles de limiter la distance nécessaire à parcourir pour l'activité considérée. La distance calculée à vol d'oiseau est l'indication la plus directe entre deux points. Ainsi, il est fort probable qu'en passant par le réseau routier, certaines de ces distances à parcourir peuvent être multipliées par deux ou par trois.

Distance entre les sièges d'exploitation agricole et la parcelle la plus éloignée par commune en 2017



Le foncier agricole : un territoire mouvant

En prenant en compte les zonages des documents d'urbanismes effectifs en 2018, 43 hectares par an ont été bâtis en zone classée A⁴, soit 38 % de l'ensemble des sols bâtis dans le Finistère entre 2013 et 2018. Les constructions en zone agricole peuvent concerner divers types de bâtis : les bâtiments agricoles, les serres mais aussi, dans certains cas, même s'ils sont moins nombreux, les logements des exploitations agricoles. Toutefois, les sols bâtis dans les espaces classés comme « urbanisés » ou à « urbaniser », c'est à dire qui concernent généralement l'habitat, représentent 46 % de l'ensemble des sols bâtis du département, soit l'équivalent de 53 hectares tous les ans.

Les activités agricoles nécessitent la construction ou l'extension de certains bâtiments ou équipements. Le développement des cultures sous serre par exemple peut conduire au besoin d'agrandir les bâtiments déjà en place. Une exploitation porcine ou avicole peut nécessiter davantage d'équipements par rapport à d'autres filières comme celle des cultures de légumes de plein champ notamment. La mise aux normes ou

4. Les zones A sont des espaces classés comme agricoles. Il s'agit de secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions dans les zones classées comme agricole peuvent concerner des installations nécessaires à l'exploitation agricoles mais aussi des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec une activité agricole.

la modernisation des exploitations a pu conduire au développement des sols bâtis. La production d'énergies alternatives, peut impliquer l'utilisation de foncier agricole. Par exemple, le développement du système de cogénération⁵ pour les serres nécessite la construction de bâtiments dédiés, tout comme la méthanisation.

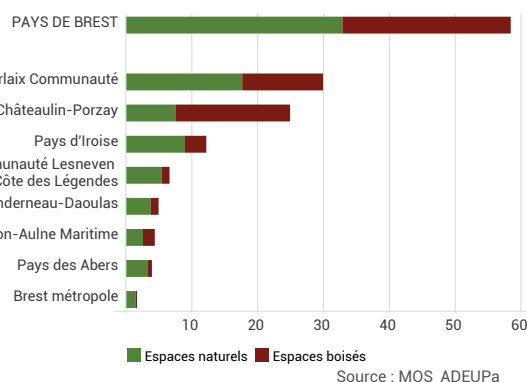
43 ha/an

de bâtis dans les zones classées A soit



38 % de l'ensemble des sols bâtis du Finistère entre 2013 et 2018

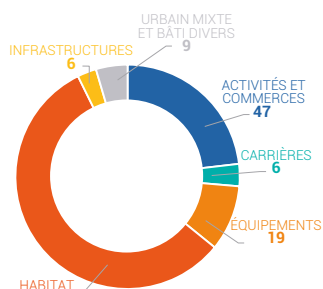
Surfaces agricoles devenues espaces naturels et boisés entre 2008 et 2018 (en ha)



5. La cogénération consiste à produire dans le même temps de l'électricité et de la chaleur. La chaleur générée par la production d'électricité, à partir d'un moteur thermique ou d'une turbine, est ainsi récupérée et utilisée.

Considérés comme des espaces agricoles en 2008 au niveau du pays de Brest et de Morlaix Communauté, plus de 880 hectares sont potentiellement en situation de déprise⁶ agricole 10 ans plus tard, soit l'équivalent de 1,3 exploitation agricole tous les ans. Les espaces considérés comme boisés sont potentiellement dans un contexte de déprise de plus longue date. Il est également possible que des espaces initialement agricoles soient destinés aujourd'hui à un usage de loisirs : forêts ou parcs à chevaux, etc. Les intercommunalités du Pays d'Iroise, Pleyben-Châteaulin-Porzay mais surtout Morlaix Communauté sont les plus concernées et représentent les trois quarts du volume estimé. L'enrichissement des parcelles agricoles constitue une problématique supplémentaire, particulièrement lorsque ces dernières comportent des bâtiments avec de l'amiante.

Consommation annuelle du foncier agricole et naturel entre 2008 et 2018 (en ha) dans le pays de Brest et Morlaix Communauté



Source : MOS_ADEUPa



Source : Mégalis et collectivités territoriales bretonnes

6. Mise en garde : il s'agit d'une estimation. Elle comporte plusieurs limites. Certains espaces considérés comme naturels peuvent s'apparenter à des prairies mais ne sont plus déclarés à la PAC donc potentiellement en déprise agricole. D'autres sont classés en espaces AU (à urbaniser) donc en attente d'opération d'aménagement ce qui explique une naturalisation des sols dans cette attente. Certains espaces considérés comme boisés peuvent être dédiés à la sylviculture même si, au regard de la répartition de l'emploi et des exploitations dans cette filière, il s'agit de cas certainement mineurs.

Les exploitations agricoles diversifiées et fragiles

Une diversité d'activités représentées dans les exploitations agricoles

Dans le Finistère, 6 600 exploitations⁷ ont été recensées, soit 24 % du total régional, représentant 8 600 chef-fe-s d'exploitation devant gérer en moyenne 66 hectares et 4 salarié-e-s. Par rapport à l'est de la Bretagne, le département apparaît nettement plus diversifié. Les exploitations situées dans l'Ille-et-Vilaine semblent davantage spécialisées dans la production de lait. A contrario, les exploitations agricoles de l'Ouest breton se positionnent sur 4 filières dominantes : le porc, le lait, les légumes et la volaille. Le Finistère est le premier département français en termes de production de porcs⁸, de choux-fleurs, de tomates, d'échalotes et d'artichauts⁹. Il se situe à la 5^e position française concernant la production de lait¹⁰. Enfin, il se place également dans la première région française productrice de volaille ; celles élevées dans le Finistère sont principalement destinées à l'export¹¹.

7. Source : Draaf 2018

8. Source : Agreste 2017

9. Source : Agreste Bretagne

10. Source : Agreste 2017

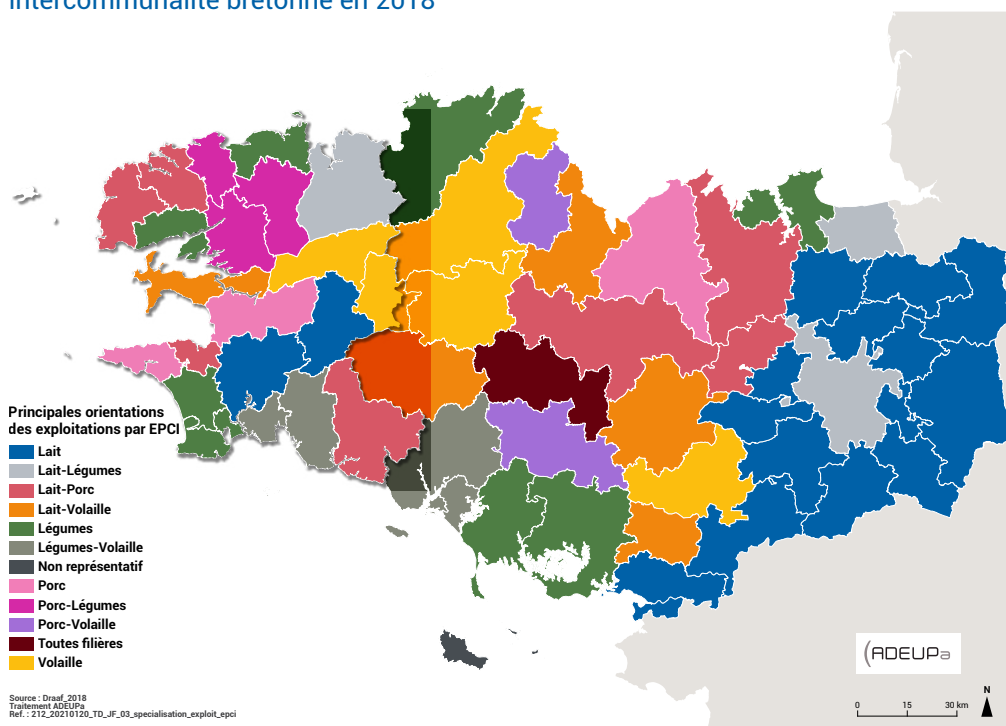
11. Chambre d'agriculture régionale – la filière volaille de chair en Bretagne – panorama 2017-2018

20 400 emplois estimés dans l'amont, face à des défis

L'ensemble des exploitations finistériennes rassemblent ou génèrent 20 400 emplois, en comprenant les effectifs des entreprises de travaux agricoles ou encore d'artisanat rural (équipements d'élevage, construction-métallerie, réparation de matériels agricoles,...). Ce volume d'emplois, qu'on peut considérer comme l'amont de la filière, représente 27 % du total breton et 48 % de la filière agri-agro du département, une part supérieure à la moyenne bretonne (46 %). En moyenne, une exploitation finistérienne compte quatre emplois (salariés et non-salariés), parfois 12 si on tient compte de la moyenne observée à Brest métropole.

Selon les éléments transmis par la Draaf, le nombre d'exploitations entre 2010 et 2017 est en forte baisse. Cette diminution concerne l'ensemble de la Bretagne. Dans le Finistère, 2 150 exploitations en moins ont été recensées, soit une chute de 27 % ; une baisse légèrement inférieure à la moyenne régionale (-28 %). Les cinq premières intercommunalités du département concernées par cette diminution sont : Haut-Léon Communauté (-250), Morlaix Communauté (-160), le Pays d'Iroise (-160) et Brest métropole (-150). Les causes sont multiples. La crise du secteur agricole et agroalimentaire en 2015 a été particulièrement vive dans le nord du Finistère. Par ailleurs, le regroupement

La spécialisation des exploitations par intercommunalité bretonne en 2018



de certaines exploitations (sous forme de GAEC¹² notamment) peut également conduire à une nouvelle organisation de l'amont, donc à une baisse globale du nombre d'exploitations.

Dans le même temps, la moyenne d'âge de la profession peut être considérée comme élevée. Dans le Finistère, près d'un tiers des chef-fe-s d'exploitations ont plus de 55 ans contre en moyenne 25 % à l'échelle régionale. En proportion, le sud du Finistère est davantage concerné avec plus de 37 % des exploitant-e-s âgé-e-s de plus de 55 ans. Mais en nombre de personnes, les intercommunalités, déjà précédemment citées, que sont Morlaix Communauté, Haut-Léon Communauté ou encore le Pays de Landivisiau, se détachent.

Entre 2009 et 2018, les services de la MSA recensent près de 1 500 chef-fe-s d'exploitations en moins dans le Finistère. Les exploitations les plus concernées sont celles basées sur de la polyculture et de l'élevage. A contrario, on dénombre davantage de chef-fe-s d'exploitations axé-e-s sur de l'élevage bovin (+140), l'activité de paysagiste (+57) ou encore dans le domaine de l'élevage de vaches laitières (+36). En parallèle, l'évolution du nombre de salarié-e-s est dynamique. En Bretagne, 4 300 salarié-e-s supplémentaires¹³ ont été recensé-e-s, soit une hausse de 14 %, principalement dans les domaines de la culture spécialisée, mais aussi au niveau des exploitations plus diversifiées positionnées sur la culture et l'élevage. Au niveau départemental, l'augmentation est plus modeste avec une hausse de 160 salarié-e-s, soit une augmentation proportionnelle de 5 %. L'activité agricole du Finistère a dû faire face à une crise qui a fragilisé la filière avicole. Ainsi entre 2009 et 2018, le nombre de salarié-e-s dédié-e-s à l'élevage de petits animaux¹⁴ a chuté de plus de 1 000.

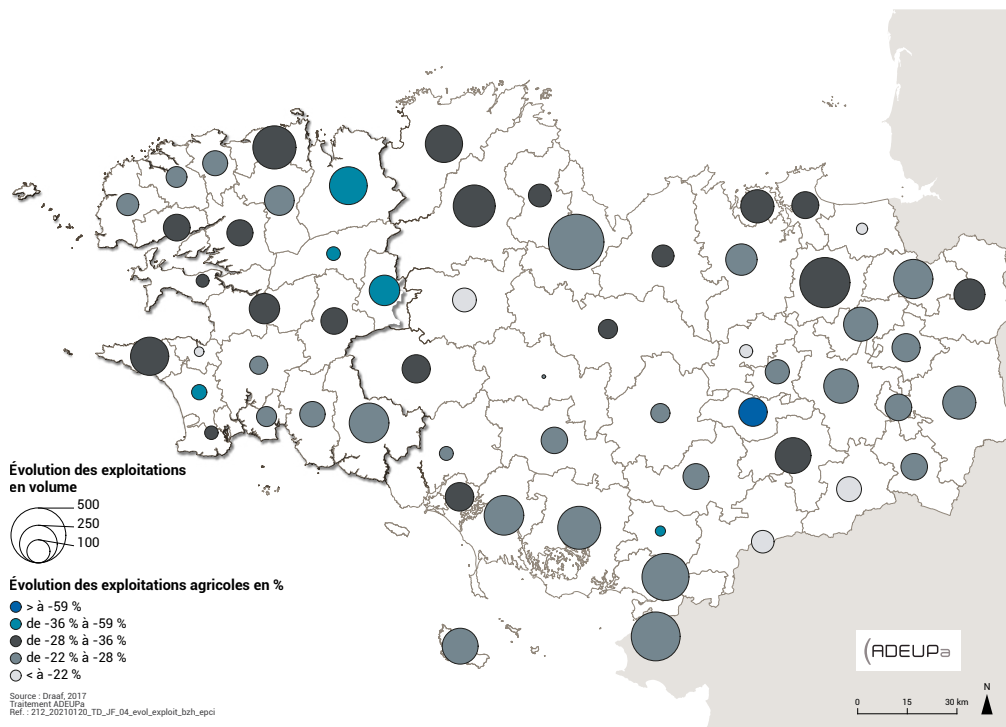
12. Groupement agricole d'exploitation en commun

13. Source : MSA – hors organisme professionnel, coopération agricole et activité de jardins et paysages. Isoler ces effectifs a comme objectif de se concentrer sur les évolutions de l'emploi salarial présent en grande majorité sur les exploitations agricoles.

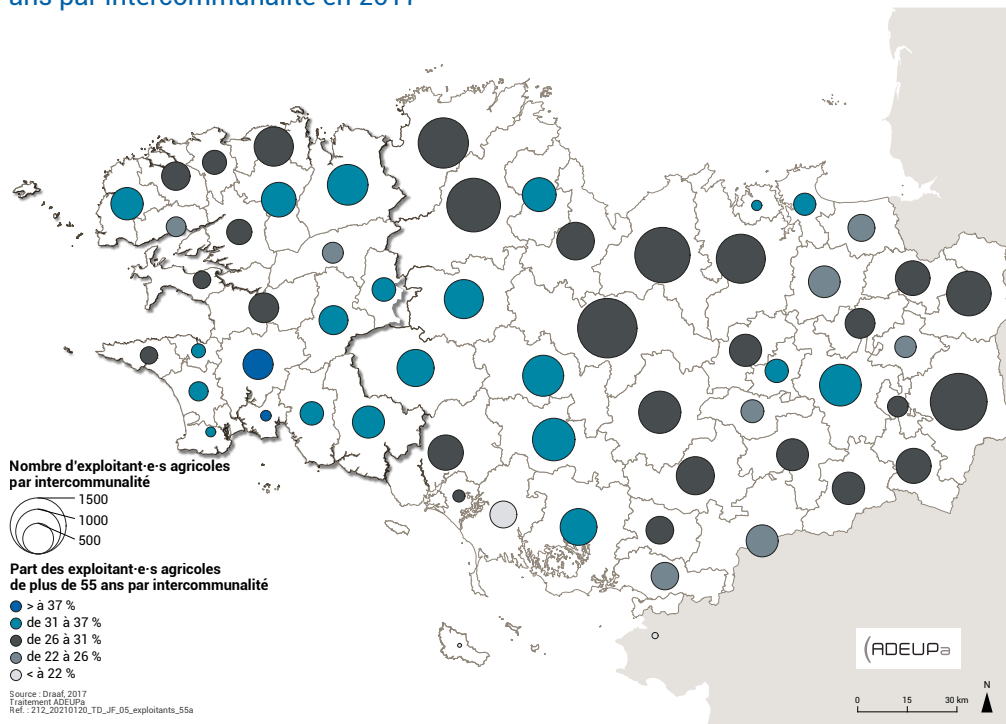
14. Les services de la MSA classent les salarié-e-s agricoles selon les risques professionnels qu'ils ou elles encourent. Ainsi, les salarié-e-s situés dans le secteur avicole sont rassemblés dans le domaine « élevage de petits animaux ». Le domaine de l'élevage bovins, de vaches laitières et de porcs sont rassemblés dans le domaine « élevage de gros animaux ».

Dans le Finistère, près d'un tiers des chef-fe-s d'exploitations ont plus de 55 ans contre en moyenne 25 % à l'échelle régionale

Évolution des exploitations bretonnes par intercommunalité entre 2010 et 2017



Les exploitant-e-s âgé-e-s de plus de 55 ans par intercommunalité en 2017



De la transformation jusqu'au commerce de gros : 22 300 emplois...

...52 % de l'ensemble des emplois de la filière

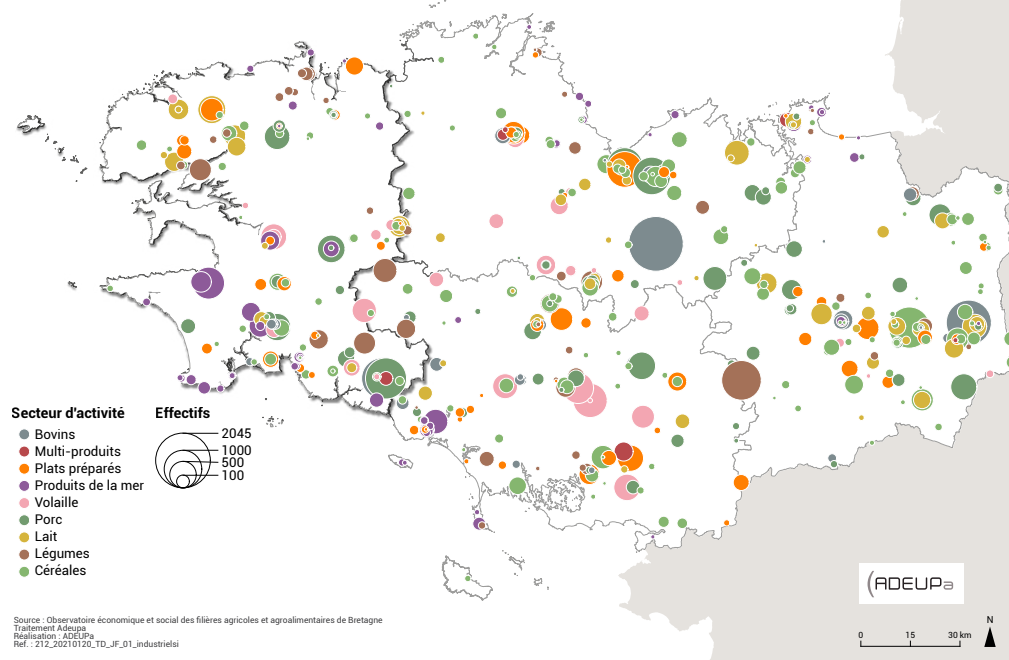
Les industries alimentaires, jusqu'au acteurs du commerce de gros du Finistère, rassemblent 22 274¹⁵ emplois, soit 52 % du total des emplois de la filière agri-agro. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne bretonne (53 %). En effet, davantage d'entreprises de ces domaines d'activités se situent en Ille-et-Vilaine.

15. Source : MSA – Urssaf – 2018



Crédit : vipavlenkoff - Adobe Stock

Les industriels agroalimentaire en Bretagne par secteur d'activité en 2018



Pour autant, les acteur·rice·s industriel·le·s breton·ne·s sont représenté·e·s dans l'ensemble des départements. En effet, les filières agri-agro se sont historiquement structurées au niveau régional afin de répondre à des marchés nationaux voir internationaux. Il était alors nécessaire de s'organiser à une échelle régionale pour y déployer diverses fonctions de la chaîne de valeur de la filière : de la collecte de la matière première à sa transformation, en passant par le commerce de gros jusqu'à l'acheminement vers des plateformes de stockage. Par ailleurs, le positionnement de l'ensemble de ces entreprises est varié : fabrication de plats préparés, de boisson, en passant par le conditionnement de produits de la mer ou de légumes. Toutes ces industries permettent à la Bretagne d'être lisible sur un plan alimentaire au niveau national et participe à caractériser l'image de la région.

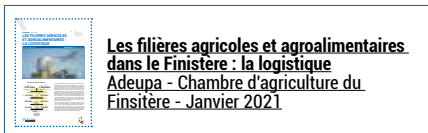
Dans le Finistère, un plus grand nombre d'industries alimentaires se situe dans le sud du territoire. Le siège du groupe Bigard se situe à Quimperlé et représente 1 790 emplois à l'échelle du département. Ce dernier est positionné sur la secteur de la

transformation de viande bovine, de porc, d'agneau et de veau. Non loin de là, se situe le siège de la coopérative Eureden qui est la résultante de la fusion entre Triskalia et d'Aucy. Repartis dans l'ensemble du département et positionnés sur une diversité d'activités (lait, légumes, céréales, ...), les établissements rassemblent plus de 1 180 postes salariés. Le groupe figure ainsi parmi les cinq premiers employeurs de la filière. Toutefois, la coopérative Even, dont le siège se trouve à Ploudaniel près de Lesneven, occupe la première place en termes d'emplois avec un effectif de 2 230. Le groupement Les Mousquetaires figure à la troisième place avec environ 1 380 salarié·e·s.

Des acteur·rice·s industriel·le·s qui se sont structuré·e·s sur une échelle régionale.

Des fonctions essentielles au fonctionnement de la filière agri-agro

La logistique



Les filières agricoles et agroalimentaires dans le Finistère : la logistique
Adeupa - Chambre d'agriculture du Finistère - Janvier 2021

En matière de logistique longue distance, la Bretagne se trouve éloignée des principaux corridors européens de transports de marchandises ; cette situation est d'autant plus pénalisante que les plateformes se situent très majoritairement en Bretagne orientale voire plus à l'est. En l'absence de mode de solution alternative performante, le transport routier reste largement majoritaire. L'agriculture et les industries agroalimentaires représentent environ 40 % des exportations hors Bretagne. L'enjeu pour les producteur-riche-s Finistérien-ne-s est de trouver des solutions à cette contrainte d'éloignement pour rester compétitifs. L'une des solutions est la massification, c'est-à-dire de rassembler le maximum de flux de marchandises sur un seul trajet et moyen de transport. Elle permet non seulement d'optimiser les coûts de transport, mais également de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

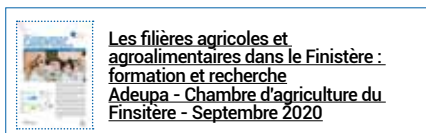
En matière de logistique urbaine, les objectifs sont les mêmes mais les contraintes diffèrent : congestion, mobilier urbain, accès... Il peut s'agir d'organiser le dernier kilomètre après un voyage longue distance mais aussi les circuits courts avec la livraison d'une marchandise produite localement vers un-e client-e local-e. Concernant le dernier kilomètre, le transport est confié à des professionnel-le-s alors que, lorsqu'il s'agit de circuits courts, il est, le plus souvent, réalisé par le-la producteur-riche.

L'agriculture et les industries agroalimentaires représentent environ 40 % des exportations hors Bretagne.



Crédit : Esiab-Lubem - Benjamin Deroche

La recherche – l'enseignement



Les filières agricoles et agroalimentaires dans le Finistère : formation et recherche
Adeupa - Chambre d'agriculture du Finistère - Septembre 2020

La formation agricole et agroalimentaire en Finistère intervient à différentes étapes du parcours d'enseignement : de la 4^e au post-bac jusqu'aux diplômes d'ingénieur-e-s et de doctorant-e-s et est multiforme (formation initiale, continue, en alternance,...).

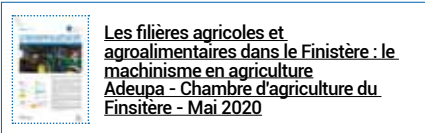
3 500 jeunes, de la 4^e au BTS agricole, ont fait leur entrée dans un établissement agricole en Finistère en 2019, soit 22 % des effectifs bretons. La pluralité des structures (lycées privés, publics, centres d'apprentis, maisons familiales et rurales, etc.) permet un bon maillage de l'enseignement sur le département. Les enseignant-e-s identifient le recrutement des élèves comme le principal enjeu de ces prochaines années.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, il est plus difficile de chiffrer le nombre d'étudiant-e-s car, pour de nombreuses formations, les débouchés ne sont pas exclusifs. Les profils dans la maintenance industrielle, la conduite de lignes de production, la logistique ou la distribution

peuvent trouver un emploi dans une pluralité de secteurs industriels. Quelques acteur-riche-s de la formation comme l'Esiab, l'Ifria et l'Issfel ont néanmoins un positionnement très orienté vers le domaine agroalimentaire.

Les travaux de recherche en agriculture et agroalimentaire émanent de différentes structures (UBO, Inrae Anses, Vegenov, etc.). Les forces finistériennes de recherche sont notamment reconnues pour leur forte collaboration avec les entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire. Dans un contexte de transitions (environnementale, numérique, sociétale), les enjeux sont forts pour accompagner les entreprises dans la transformation des modes de production et dans l'adaptation aux attentes des consommateur-riche-s.

Le machinisme agricole : comment mieux rationaliser et accompagner les acteur-riche-s ?



Le machinisme agricole intervient en support de l'activité agricole et permet d'améliorer la production et les conditions de travail. Les machines agricoles font partie intégrante des outils d'une exploitation agricole.

Avec l'intégration des technologies de l'information et de la communication, l'agriculture connaît sa troisième révolution dite « numérique ». Appliquée au secteur du machinisme agricole, elle offre de nombreuses opportunités pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Ce secteur s'appuie sur une diversité d'acteur-riche-s en Finistère : de la production au financement jusqu'à l'utilisation de ces engins agricoles. La production locale est assurée par des marques fortes qui bénéficient d'un rayonnement, parfois à l'international, comme l'entreprise Emily ou les remorques Rolland. Cette production locale est également fortement dépendante de la conjoncture agricole qui conditionne en grande partie les achats d'engins.

La mécanisation correspond à environ 30 % des charges d'une exploitation et représente un poste de dépenses important. Rationaliser ces charges apparaît évident dans une conjoncture économique difficile et une montée des prix du matériel agricole ; plusieurs leviers d'actions sont possibles : gestion des investissements, entretien du matériel, consommation de fioul, délégalation des travaux, etc.

Des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ou des entreprises de travaux agricoles (ETA) permettent ainsi à l'exploitant-e de diminuer cette charge d'investissement. Le besoin en engins agricoles peut varier selon une multitude d'éléments comme la nature de l'activité, la main-d'œuvre ou encore les surfaces cultivées.

Les équipementiers de l'industrie agroalimentaire : un enjeu pour améliorer l'attractivité des industries agroalimentaires

Près de 220 acteur-riche-s ont été recensé-e-s dans toute la Bretagne sur le secteur des équipementiers travaillant pour l'agroalimentaire¹⁶. Ils réunissent plus de 5 600 salarié-e-s à l'échelle régionale dont 30 % sont localisé-e-s dans le Finistère. Plus de 40 acteur-riche-s du domaine sont situés dans le pays de la Cornouaille, comme par exemple Hema basé à Quimper, un créateur de machines de conditionnement, ou encore Clauger (à Quimper également), spécialisé dans le froid industriel.

Ce secteur joue, ou peut jouer, un rôle majeur pour l'ensemble des industries agroalimentaires bretonnes. Il peut permettre de relever plusieurs défis comme celui de l'amélioration de la compétitivité par le biais de l'automatisation. En parallèle, la hausse de la demande segmentée des consommateur-riche-s amène les entreprises à devoir s'adapter et être plus flexibles, ce qui implique des process et machines de plus en plus évolutifs. La réduction de l'empreinte écologique peut également passer par de nouveaux investissements d'équipements qui réduisent la consommation énergétique ou le gaspillage alimentaire. Accroître l'attractivité est un enjeu majeur de la filière commune à toutes les étapes de la chaîne. C'est également le cas pour les usines

agroalimentaires. De nouvelles lignes de productions, qui réduisent la pénibilité du travail, constituent également une attente forte des investisseur-se-s des industries alimentaires.

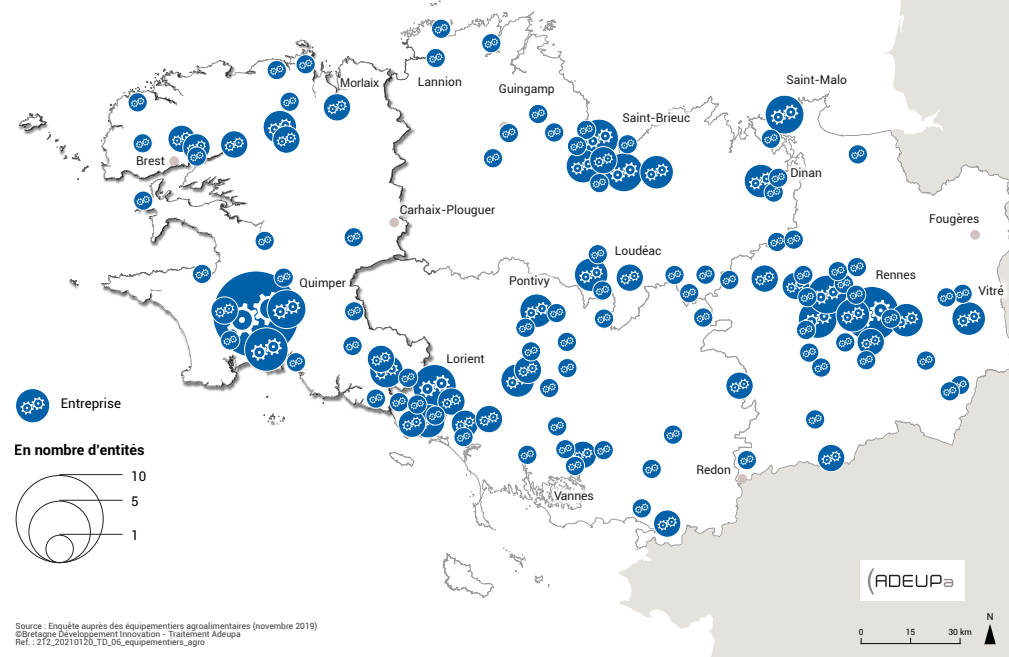
Les emballages, le défi du zéro plastique en 2040

Pour l'industrie alimentaire, la question du conditionnement et de l'emballage est majeure. Un défaut d'approvisionnement du conditionnement peut suspendre toute la chaîne de production. Selon les acteur-riche-s rencontré-e-s tout au long de la démarche, la plupart des emballages utilisés provient d'entreprises situées en dehors de la Bretagne. Toutefois, le réseau Breizpack, créée en 2006, accompagne les industries bretonnes dans leurs stratégies d'emballage en rassemblant acheteur-se-s et fournisseur-se-s de la région.

L'État français s'est fixé comme objectif d'interdire les emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Cette législation influera nécessairement les process de l'ensemble des industries alimentaires quelques soient leurs activités (plats préparés, légumes, conditionnement des viandes,...). Certaines entreprises souhaitent anticiper cette interdiction et d'autres se posent la question de mutualiser le format de certains contenants en verre dans l'objectif de les récupérer et les réemployer. Ce procédé suppose une plus grande uniformisation des contenants choisis et donc que les entreprises industrielles se mettent d'accord entre elles.

16. Source : Bretagne développement innovation – Les équipementiers et l'industrie agroalimentaire – Étude et besoins – mars 2020

Les équipementiers bretons de la filière agroalimentaire



Source : Enquête auprès des équipementiers agroalimentaires (novembre 2019)
©Bretagne Développement Innovation – Traitement Adeupa
Ref. : 2f2_20210120_TD_06_equipementiers_agro

Un total de 42 700 emplois de l'amont jusqu'au commerce de gros

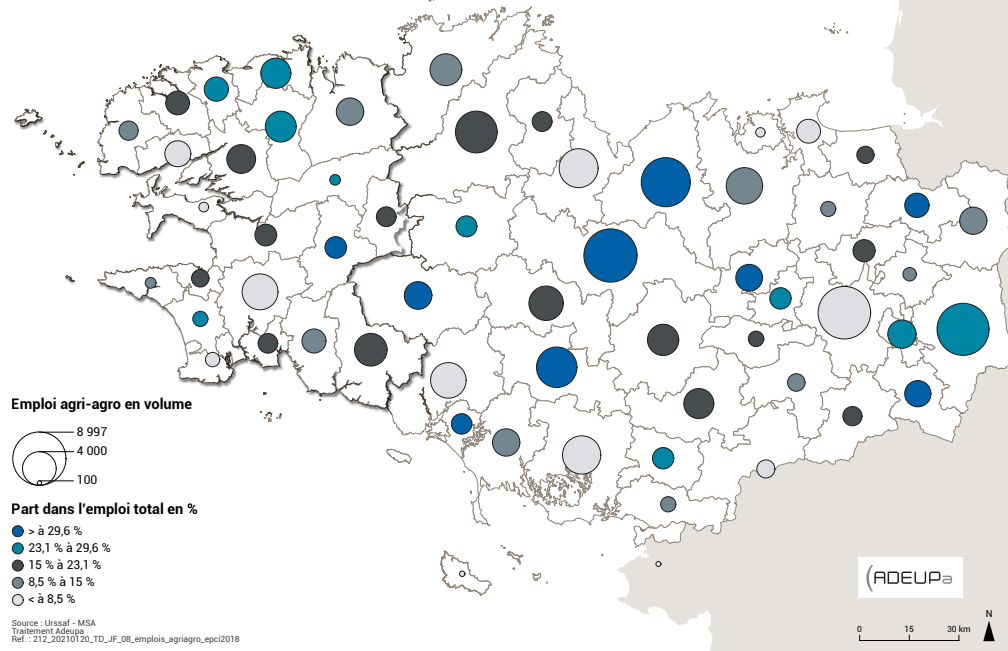
Un secteur qui représente deux fois les emplois du domaine de la construction

Le Finistère compte 42 700 emplois agricoles et agroalimentaires, soit 12 % du total des emplois, l'équivalent de deux fois le secteur de la construction. Juste derrière l'Ille-et-Vilaine, le département est le deuxième en termes de volume d'emplois et représente 26 % de l'effectif régional. Ce volume d'emplois tient compte de l'amont, c'est-à-dire les exploitations agricoles, en passant par la transformation du produit brut jusqu'à des produits de 2nde transformation (plats préparés par exemple), du machinisme agricole et agroalimentaire, jusqu'au commerce de gros spécialisé dans les produits alimentaires.

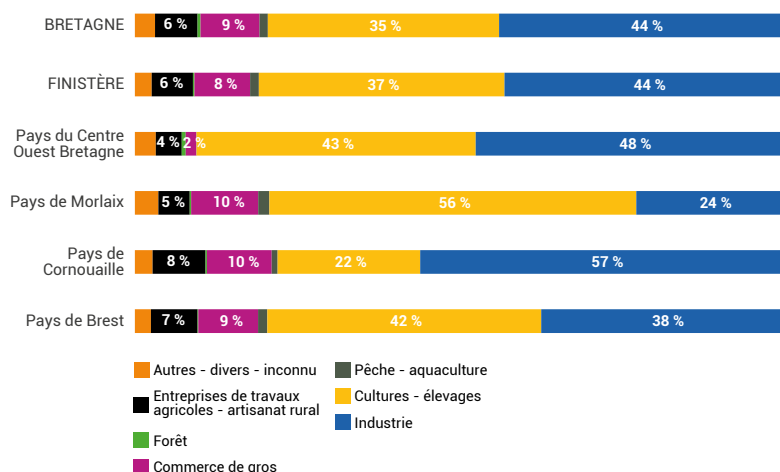
43 % de ces emplois se situent dans le secteur de l'industrie, une proportion légèrement inférieure à la moyenne régionale. Deuxième secteur, la culture et l'élevage avec 38 % des emplois. Ce secteur d'activité, qui rassemble près de 16 000 emplois, caractérise davantage l'économie agri-agro du Finistère avec une surreprésentation de ce domaine d'activité par rapport à la moyenne régionale. La culture légumière dans le nord du Finistère et le nombre conséquent d'exploitations positionnées dans l'élevage porcin, laitier et avicole, expliquent ces résultats.

Quimper Bretagne Occidentale est la première intercommunalité du département en nombre d'emplois avec près de 4 500 au sein de cette filière soit 8 % du total. Quimperlé Communauté se situe en deuxième position avec 3 800 emplois qui représentent 22 % de l'emploi total de l'intercommunalité. En termes de secteurs d'activité, des particularités territoriales émergent également. Les pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne sont davantage représentés sur la partie amont de la filière via le secteur de la culture et de l'élevage. Le même constat peut être établi pour le pays de Brest, même s'il est moins marqué. Le pays de Cornouaille ou l'agglomération de Quimperlé ont en proportion davantage d'emplois dans le secteur de la transformation, avec plus de la moitié dans le secteur de l'industrie alimentaire.

Nombre d'emplois agri-agro dans les intercommunalités bretonnes en 2018



Répartition des emplois de la filière agri-agro par secteur d'activité



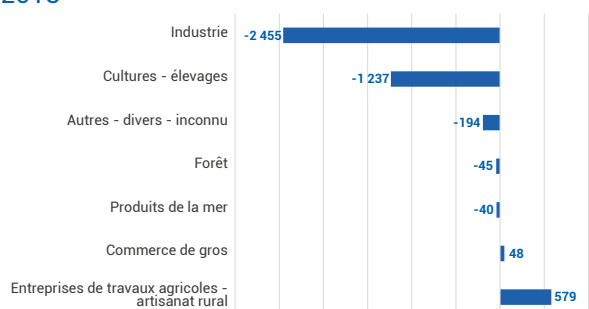
Source : Urssaf, MSA - traitement ADEUPa

3 300 emplois en moins en 10 ans, la plus forte chute de Bretagne

Alors qu'au niveau régional le nombre d'emplois de la filière est en hausse du côté de l'amont (via le nombre de salarié-e-s agricoles) comme du côté de la transformation, la filière finistérienne a subi d'importantes crises ces 10 dernières années sur deux filières majeures : la volaille et le porc. Les difficultés des entreprises Gad, Tilly Sabco ou encore Doux, pour les plus identifiables, expliquent en grande partie cette chute d'emplois particulièrement vive dans le secteur de l'industrie. L'amont de la filière a également été touché par cette crise avec 1 200 emplois en moins environ concernant le secteur de la culture et de l'élevage.

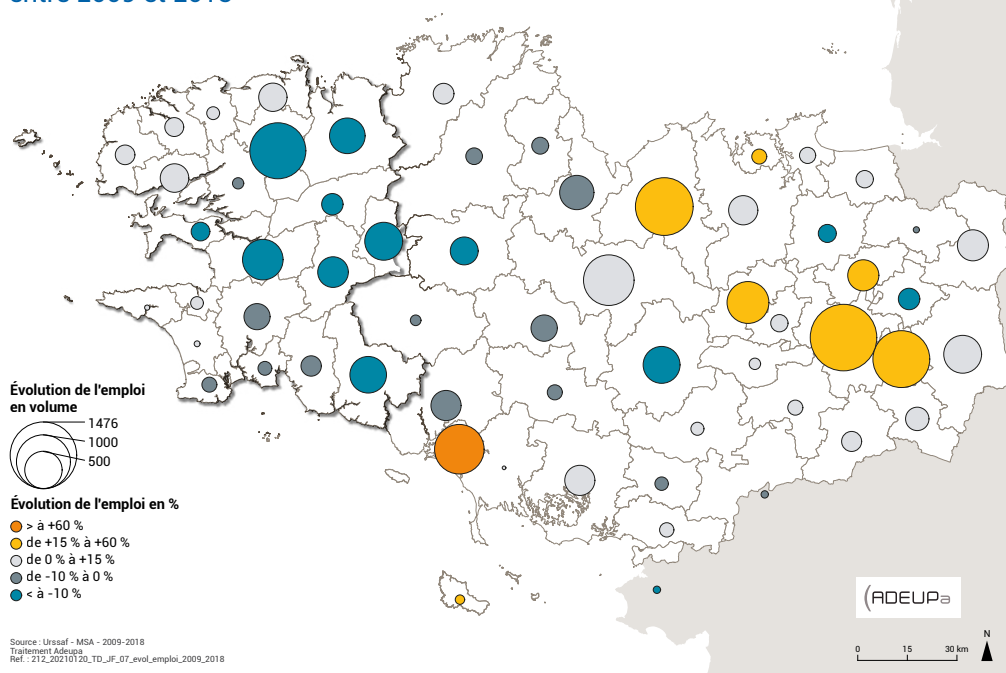
Ainsi, le Finistère Nord, intégrant Châteaulin, concentre les baisses d'emplois les plus fortes de la région. À l'inverse, le nombre d'emplois est en hausse dans l'est de le Bretagne.

Évolution de l'emploi de la filière agri-agro dans le Finistère par secteurs d'activités entre 2009 - 2018



Source : Urssaf, MSA - traitement ADEUPa

Évolution de l'emploi agri-agro par intercommunalité bretonne entre 2009 et 2018



La filière finistérienne a subi d'importantes crises ces 10 dernières années sur deux filières majeures : la volaille et le porc.



Crédit : pantovich - Adobe Stock

Les circuits de distribution alimentaires : 14 775 salarié·e·s dans le Finistère

Le commerce alimentaire : des effectifs en hausse en Bretagne

Le commerce alimentaire en Bretagne représente 50 520 emplois salariés¹⁷ en 2018, soit 6 % de l'emploi salarié total. À l'échelle régionale, les effectifs salariés ont progressé de 9 % entre 2008 et 2018. Les départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère affichent une augmentation d'ordre similaire tandis que le département du Morbihan dépasse la moyenne régionale de 3 points. En 10 ans, les commerces alimentaires des Côtes

ENCART METHODOLOGIQUE ET DEFINITION

Sont pris en compte uniquement dans cette partie les emplois salariés du commerce alimentaire. Or, l'emploi non salarié représente une large part de l'emploi du commerce alimentaire. À l'échelle nationale, les non-salarié·e·s représentent 18 % de l'emploi commercial. Par ailleurs le commerce de gros n'est pas comptabilisé dans cette partie car déjà pris en compte dans la partie précédente. L'analyse est axée sur la vente vers le-la consommateur·rice final·e.

Le commerce alimentaire :

Le commerce alimentaire représente l'ensemble des agent·e·s économiques et des activités exerçant dans le domaine de la distribution de l'alimentation humaine au détail. La grande distribution, qui recouvre les hypermarchés, les supermarchés et les plus petites surfaces dites « de proximité » inférieures à 400 m², représente le poids le plus important en termes de chiffre d'affaires. À l'échelle nationale, 70 % des français·es effectuent leurs achats alimentaires dans les enseignes de la grande distribution. Pour autant, leur chiffre d'affaires est en baisse depuis 2015 et a reculé de 2,5 % en 2018*.

* Évolution du commerce et de la distribution : faits et chiffres 2019 ; Fédération du commerce et de la distribution

17. Sont pris en compte uniquement les emplois salariés. Le commerce est un secteur d'activité avec beaucoup d'emplois non-salariés.

Répartition des établissements alimentaires du Finistère par type d'activité

Source : Acooss 2018 - Traitement ADEUPa



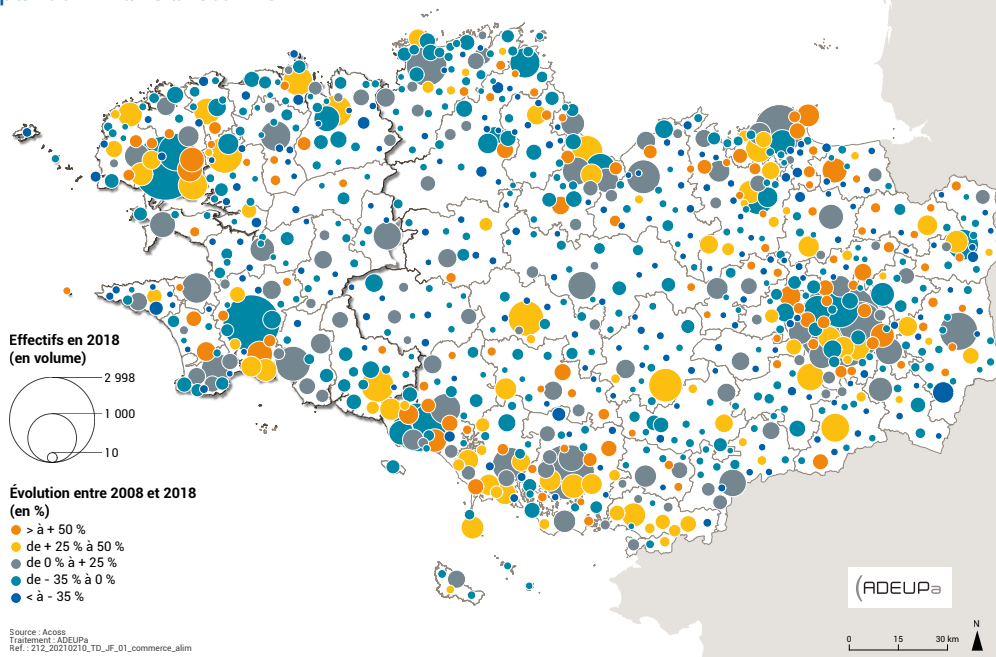
d'Armor ont progressé plus faiblement que leurs voisins en termes d'emplois salariés, avec 5 % d'augmentation. Dans le Finistère, les commerces alimentaires emploient 14 775 salarié·e·s en 2018 réparti·e·s au sein de 1 323 établissements, soit environ 1 emploi sur 4 de l'ensemble de la filière agri-agro. L'activité des hypermarchés et des grands magasins, disposant d'une superficie de plus de 2 500 m², représente à elle seule 43 % des emplois en commerce alimentaire du département.

À l'échelle communale, des disparités apparaissent bien que les évolutions en volumes restent relativement faibles. Les communes de Quimperlé, Landerneau et Pleuven sont davantage dynamiques avec un gain de plus de 100 emplois en 10 ans. À l'inverse, Brest, Plouédern¹⁸ et Ergué-Gabéric perdent une trentaine d'emplois sur la même période.

L'offre en commerce alimentaire est relativement diversifiée sur le territoire finistérien. Les boulangeries/pâtisseries se démarquent particulièrement en nombre d'établissements, avec une présence dans 59 % des communes finistériennes. Dans une proportion inférieure, les supermarchés entre 400 et 2 500 m² ainsi que les boucheries/charcuteries sont implantés dans plus de 30 % des communes du territoire.

18. L'entreprise Argel, spécialiste des produits surgelés à domicile, a transféré des emplois vers son centre d'appel de Kergaradec à Brest, pouvant expliquer en partie cette perte d'emplois sur la période concernée.

Répartition et évolution de l'emploi salarié dans le commerce alimentaire par commune bretonne



Quelles tendances pour les commerces alimentaires ?

Les grandes, moyennes et petites surfaces alimentaires

L'offre en GMS (grandes et moyennes surfaces) et petites surfaces alimentaires atteint 353 établissements en Finistère en 2018.

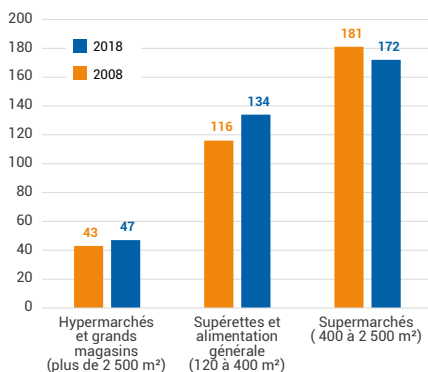
Les supermarchés, offrant une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m², sont les plus nombreux. Entre 2008 et 2018, l'offre est stable sur le département : elle est en très légère augmentation pour les hypermarchés (plus de 2 500 m²) et baisse de 5 % pour les supermarchés. L'augmentation de l'offre en hypermarché tient davantage d'extensions de supermarchés qui sont passés dans la catégorie des hypermarchés. Les supérettes (entre 120 et 400 m²) sont les surfaces qui augmentent le plus significativement, avec 15 % d'augmentation en 10 ans. La grande distribution emploie 10 538 salarié-e-s en 2018, soit 71 % des emplois de l'activité commerciale alimentaire. Les hypermarchés et les grands magasins (plus de 2 500 m²) sont les établissements les plus employeurs avec plus de 6 300 salarié-e-s. Dans toutes ces catégories, les emplois ont progressé en 10 ans de plus de 8 %.

Les surfaces de distribution alimentaire font également face à une segmentation accrue de l'offre ces dernières années. Par exemple, les GMS spécialisées dans les produits bios se développent dans le paysage commercial, tout comme les magasins spécialisés dans les produits locaux ou végans.



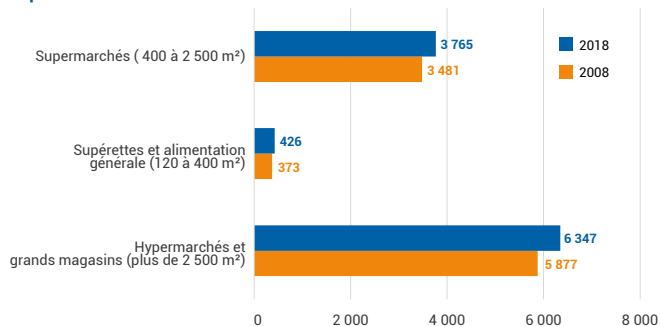
Crédit : Mike Fouque - Adobe Stock

Le nombre de GMS et de supérettes en Finistère



Source : Acoos, 2018, traitement ADEUPa

Les emplois dans les GMS et supérettes en Finistère



Source : Acoos, 2018, traitement ADEUPa

Le commerce alimentaire de détail en Finistère : un nombre d'établissements en baisse...

788 commerces de détail de produits alimentaires (pain, viande et charcuterie, légumes et fruits et poissons) sont implantés dans le Finistère. 61 % des communes disposent d'au moins un de ces commerces. Pour autant, seules 10 communes présentent ces quatre commerces à la fois. Depuis ces dernières années, le nombre de commerces de détail opère une tendance à la baisse à l'exception des primeurs de fruits et légumes, bien que leur nombre reste faible. L'offre en boucherie et charcuterie a ainsi baissé de près de 15 % en 10 ans.

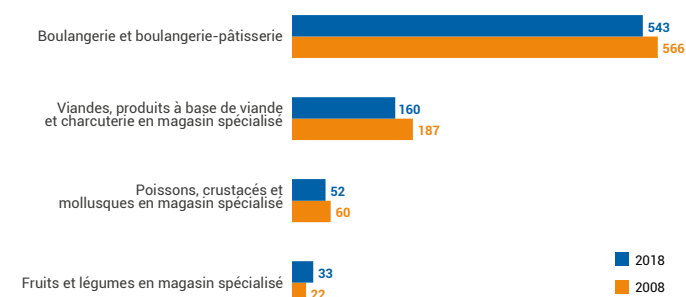
...mais une hausse de l'emploi salarié

Ces commerces de détail emploient 3 483 salarié·e·s en 2018, 5 % de plus qu'en 2008. Des disparités apparaissent toutefois selon le type de commerce de détail. Les boulangeries, les unités les plus employeuses (avec une moyenne de 3,3 salarié·e·s) affichent une progression de leurs effectifs de 6,7 % tandis que les poissonneries ont perdu 22 % de leurs salarié·e·s en 10 ans. Ces chiffres ne prenant en compte que l'emploi salarié sont à relativiser, particulièrement pour le secteur de la poissonnerie, car les entrepreneur·se·s individuel·le·s ne sont pas pris en compte ici.



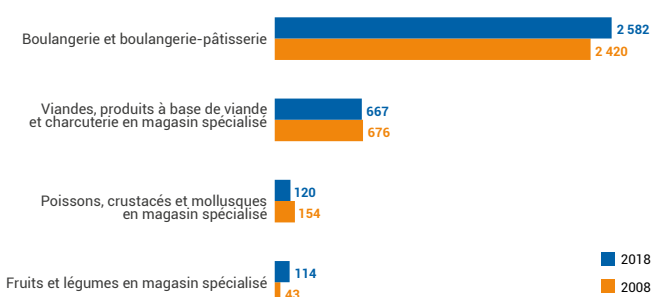
Crédit : Delphotostock - Adobe Stock

Le nombre de points de vente de commerces de détail spécialisés alimentaires en Finistère



Source : Acooss, 2018, traitement ADEUPa

Les emplois des commerces de détail



Source : Acooss, 2018, traitement ADEUPa

Les relations commerciales au sein de la chaîne alimentaire

Les filières historiques bretonnes sont organisées en filière dite « longue », c'est-à-dire avec des intermédiaires entre la production et la vente aux consommateur-rices. Elles offrent l'avantage à l'agriculteur-riche de déléguer sa commercialisation pour se concentrer sur la fonction productive. Généralement, la coopérative agricole joue un rôle d'interface commerciale entre le-la producteur-riche et la grande distribution.

Une répartition de la chaîne de valeur inégale ?

Face à la hausse des coûts de production et de transformation, des tensions émergent au sujet d'une équité remise en cause sur le partage de la valeur ajoutée au sein de la chaîne alimentaire.

L'observation de la formation des prix et des marges (OFPM) en France, a mis en évidence cette inégale répartition de la chaîne de valeur. En 2014 (données les plus récentes), sur 100 € de dépenses alimentaires, la valeur ajoutée pour l'agriculture s'élevait à 6,5 €¹⁹, quand elle était de 11,9 € pour l'industrie agroalimentaire et de 15,4 € pour le secteur du commerce.

Le directeur de l'OFPM met notamment en avant le décalage entre le produit agricole et les services associés au produit alimentaire. De plus en plus, le-la consommateur-riche achète davantage un service alimentaire qu'un produit agricole : élaboration et assemblage, conditionnement, logistique, sécurité sanitaire, publicité et marketing, etc.

Une loi « Egalim » pour remettre à plat les relations commerciales

C'est dans ce contexte que les États généraux de l'alimentation se sont organisés et ont donné lieu à la loi dite Egalim votée le 30 octobre 2018. Cette loi vise à l'équilibre entre les relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire et prône une alimentation saine et durable.

Pour mieux encadrer les relations commerciales, la loi prévoit notamment de laisser la possibilité aux producteur-riche-s d'établir leurs conditions générales de vente en amont des négociations, comme tel est le cas entre industriels et distributeurs aujourd'hui. L'encadrement des seuils de revente à perte²⁰ et des promotions, sont d'autres mesures prises

dans le cadre de cette loi. Plusieurs de ces mesures seront à l'épreuve pour une durée de deux ans. Pour autant, un rapport du Sénat du 5 octobre 2019²¹ pointe d'ores et déjà des failles dans le système mis en place. Elles concerneraient davantage les petites et moyennes entreprises en milieu rural ; un résultat paradoxal quand les principales mesures de la loi visaient à les sécuriser davantage. La revalorisation du seuil de revente à perte de 10 %, les prix en cascade jusqu'aux producteur-riche-s en inversant la construction en partant des coûts de production sont des actions qui auraient dû se traduire par un ruissellement de la valeur ajoutée en direction de l'amont de la chaîne.

Or, dans les faits, les produits issus des petites et moyennes entreprises ont subi une forte concurrence dans le référencement en grande distribution. Quand ces produits pesaient pour 80 % de la croissance des ventes des GMS en 2018, ils ne représentent en 2019 plus que 32 %²². En cause, principalement, la revalorisation des marques de distributeurs et de grandes marques. Les PME sont, par ailleurs, les entreprises qui sont le plus en prise avec le secteur agricole pour l'approvisionnement de leurs produits. Si aucun indicateur n'est encore disponible à ce jour, les agriculteur-riche-s ont nettement le sentiment que la revalorisation de leurs revenus n'est pas au rendez-vous.

21. <https://www.banquedesterritoires.fr/loi-egalim-le-senat-tire-la-sonnette-dalarme>

22. <https://www.inc-conso.fr/content/loi-egalim-bilan-un-apres-sa-promulgation>

50 % de produits de qualité dans la restauration collective en 2022

La loi Egalim a également été l'opportunité de fixer des objectifs en termes de santé publique, notamment au sein de la restauration collective. Elle prévoit ainsi de fixer à 50 % le seuil de produits sous signe de qualité (Label rouge, IGP, AOP,...) et à 20 % celui des produits biologiques d'ici janvier 2022. La lutte contre le gaspillage alimentaire est désormais encadrée, depuis octobre 2019, pour les établissements préparant plus de 3 000 repas par jour. La disparition des emballages plastiques se profile par ailleurs et la mise à disposition d'ustensiles en plastique est désormais proscrite depuis janvier 2020.

Face à ces changements de pratiques, les chambres d'agriculture et les groupements de producteur-riche-s se mobilisent pour accompagner les collectivités et les aider à construire de nouveaux partenariats. La plateforme Agrilocal29, développée par le Conseil départemental du Finistère, permet par exemple de rapprocher la commande publique des agriculteur-riche-s locaux.



Crédit : Wolfgang - Adobe Stock

19. Calculs FranceAgrimer/OFPM, données INSE – Eurostat

20. Il s'agit de la limite de prix en dessous de laquelle un-e distributeur-riche ne peut revendre un produit sous peine de pouvoir être lourdement sanctionné-e pour revente à perte.

L'essor de la vente directe

Face à cette dissonance sur la répartition de la valeur, l'engouement pour les circuits de proximité tend à se confirmer en vue de diminuer le nombre d'intermédiaires et donc de mieux valoriser le-la producteur-riche. Les modes de vente sont variés : marché, vente à la ferme, magasin de producteur-riche-s, Amap²³, etc. Chacun de ces modes présente des avantages et des inconvénients. Avant tout, il s'agit de choix individuels à appréhender par le producteur-riche car la vente est un métier bien spécifique.

En 2018, ce sont 678 entreprises agricoles finistériennes qui commercialisent régulièrement en circuit court, soit environ 11 % du total des exploitations du département²⁴. Ce ratio est identique à l'échelle bretonne.

Une préférence au local exacerbée en temps de crise sanitaire

Le 16 mars 2020, la France entamait son confinement lié à la pandémie mondiale de Covid-19. Les premières scènes de consommateur-riche-s dévalisant les stocks de la grande distribution, puis l'afflux massif sur les marchés, ont traduit un premier effet de sur-sollicitation des producteur-riche-s et distributeur-riche-s, tant sur les circuits courts que sur les circuits longs.

La grande distribution est invitée à acheter local, alors que certaines frontières fermées freinent la circulation des denrées alimentaires. Yuna Chiffolleau, chercheuse à l'Inrae spécialiste des circuits courts, indique notamment que la grande distribution n'est pas prête à renationaliser ses approvisionnements car les « liens ne sont pas faits²⁵ » entre distributeur-riche-s et producteur-riche-s. Se posent également des points de friction sur la logistique, la gestion ou encore l'affacturage. Du côté des circuits courts, les producteur-riche-s se sont organisé-e-s suite à la fermeture des marchés : les drives fermiers se sont multipliés, encouragés par les collectivités locales et les démarches citoyennes. Ces dernier-ère-s affichent dès lors, une résilience sensible face à la crise.

La crise sanitaire de Covid-19 ne fait pas figure d'exception car les consommateur-riche-s se sont aussi rapproché-e-s des producteur-riche-s locaux-ales lors des dernières crises sanitaires comme la grippe aviaire ou la vache folle. S'il est difficile d'estimer si ce phénomène va perdurer une fois la crise passée, certaines innovations et adaptations pourraient néanmoins faciliter la relation producteur-riche-consommateur-riche à l'avenir comme l'essor des drives de producteur-riche-s.

23. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

24. L'agriculture de vos territoires, Chambre d'agriculture de Bretagne, 2019

25. <https://usbeketrica.com/article/covid-19-comment-les-producteurs-agricoles-se-reorganisent>



Crédit : Franck Bétermin - Brest métropole

Le 16 mars 2020, la France entamait son confinement lié à la pandémie mondiale de Covid-19. Les premières scènes de consommateur-riche-s dévalisant les stocks de la grande distribution, puis l'afflux massif sur les marchés, ont traduit un premier effet de sur-sollicitation des producteur-riche-s et distributeur-riche-s, tant sur les circuits courts que sur les circuits longs.

Le retour des distributeur·rice·s Finistérien·ne·s (propos issus des entretiens avec les acteur·rice·s économiques)

Un fort ancrage territorial de la grande distribution

La grande distribution bretonne a la particularité d'être fortement impliquée dans les outils de transformation agroalimentaire qui lui permet de vendre ses produits sous sa propre marque, ce qu'on appelle « marque de distributeur·rice·s ». Pour certains groupes comme Intermarché, 80 % des usines agroalimentaires de l'enseigne sont implantées en région Bretagne. Ce fort ancrage territorial leur permet de valoriser la traçabilité auprès de leur clientèle. Les acteur·rice·s rencontré·e·s soulignent l'exceptionnelle diversité de la production locale pour approvisionner leurs magasins, une particularité régionale.

La reconquête de l'image des GMS

Les grandes et moyennes surfaces semblent souffrir d'une image de « tueur·se du petit commerce, du monde agricole, des PME et des TPE ». Pour les GMS finistériennes, le défi est de renouveler cette image en invitant à « dépasser les postures » collectivement. Beaucoup regrettent qu'en dépit de l'exceptionnelle chaîne alimentaire française, les débats se cristallisent depuis des années autour des mêmes positionnements.

Cette image, elle passe notamment par un lien à travailler avec l'amont de la chaîne, les producteur·rice·s. Si plusieurs se disent prêts à contractualiser directement avec les exploitant·e·s locaux·les, car ce type de contractualisation fonctionne bien, ils·elles sont dans les faits peu nombreux·ses à franchir la porte de la GMS pour proposer leurs produits. Un lien est certainement à recréer entre ces deux maillons de la chaîne alimentaire. Pour autant, les volumes de produits « locaux » restent très minoritaires en grande surface par rapport aux volumes globaux. Si les marges sur ce type de produits sont minces, les grandes surfaces estiment « qu'un nom et une empreinte locale, ça n'a pas de prix ».

Une « expérience client·e » à développer

Face à la guerre des prix et la multitude des canaux de distribution, la grande distribution prépare son évolution. Conscientes que les grands modèles de magasins, supérieurs à 10 000 m², peinent à séduire, le·la consommateur·rice en quête de proximité et de gain de temps, les GMS misent sur « l'expérience client·e ».

Tout doit être fait pour faciliter le parcours du·de la client·e, dès son entrée sur le parking du magasin. La grande distribution raisonne désormais en lieu de vie et d'échanges afin de recréer une promiscuité avec le·la chaland·e. Le digital, vu comme une opportunité pour gagner en efficacité (drive, caisses automatiques, catalogue en ligne,...) ne doit pas se soustraire au lien physique, qui a encore de l'avenir selon les distributeur·rice·s Finistérien·ne·s.

Les magasins spécialisés et de détail progressent

En l'espace d'une dizaine d'années, les surfaces de proximité se sont multipliées au cœur du centre-ville, tandis que les zones commerciales en périphérie perdent petit à petit de la vitesse. Cette observation est cependant à nuancer, car les locomotives commerciales sont encore bel et bien implantées à la périphérie des villes, comme en témoignent certaines zones commerciales très dynamiques en Finistère (zone des rives du Lac à Saint-Renan, le pôLe Leclerc de Bel-Air à Landerneau,...).

Pour ces petits magasins, la relation de proximité avec le·la client·e est privilégiée. Il est fréquent que ces petites surfaces possèdent un commerce de bouche, tandis que plusieurs boucheries artisanales ont cessé leur activité. Certaines enseignes ont d'ailleurs misé sur un approvisionnement en circuit court en proposant à leur clientèle de manger « moins mais mieux ».

Le marché du bio connaît un essor sans précédent en France. En 2018, il a progressé de 15,7 % en chiffre d'affaires, un bond de 1,4 milliard d'euros en un an. Les magasins spécialisés se multiplient, mais sont de plus en plus concurrencés par les rayons spécialisés en grandes surfaces. Le leader national en distribution biologique, Biocoop, a notamment vu sa croissance s'amoinrir du fait de l'assaut de la GMS sur ce segment. Pour autant, les magasins spécialisés entendent se démarquer en développant le zéro déchet (vrac, consignes, etc.) ou encore en proposant des unités commerciales thématiques (fromagerie, boucherie, etc.) dans les centre-bourgs ou les halles.

Les magasins de producteur·rice·s et les circuits de proximité tirent leur épingle du jeu

Face à l'engouement pour les circuits courts, certains magasins ont fait le pari de proposer aux consommateur·rice·s uniquement des produits locaux (une logique de production locale avec une limite

nationale) biologiques ou conventionnels, des produits bruts comme transformés. Ce concept séduit les agriculteur·rice·s, qui sont déchargé·e·s de la vente de leurs produits car un intermédiaire subsiste, le magasin. Les relations commerciales sont exclusivement « de personne à personne », via des contrats saisonnalisés fixes. Le·la consommateur·rice profite d'une diversité de produits réunis en un seul lieu physique, consommateur·rice au préalable sensibilisé à l'achat local et solidaire.

D'autres producteur·rice·s ont opté pour le « sans-intermédiaire » en vendant directement leur production au consommateur·rice. C'est dans cette logique que s'est constitué le réseau Amap « Association pour le maintien d'une agriculture paysanne », dont on estime à environ 3 000 le nombre d'associations en France²⁶. Une vingtaine d'Amap en Finistère font ainsi le lien entre producteur·rice et consommateur·rice via la vente de paniers de produits. Ce système requiert un engagement du·de la consommateur·rice qui paye généralement ses paniers en avance ; système qui offre une visibilité pour le·la producteur·rice. Certaines collectivités territoriales mettent ainsi à disposition des locaux pour que cet échange puisse se faire. D'autres paniers peuvent être livrés en entreprise. Au-delà de soutenir l'agriculture locale, ces associations regroupent des adhérent·e·s souvent désireux de consommer autrement, notamment en prenant en compte l'empreinte carbone et le bilan énergétique des produits.

Face à l'engouement pour les circuits courts, certains magasins ont fait le pari de proposer aux consommateur·rice·s uniquement des produits locaux biologiques ou conventionnels, des produits bruts comme transformés.

26. Yuna Chiffolleau, chercheuse à l'INRAE.

La restauration hors domicile, un autre lieu de consommation alimentaire

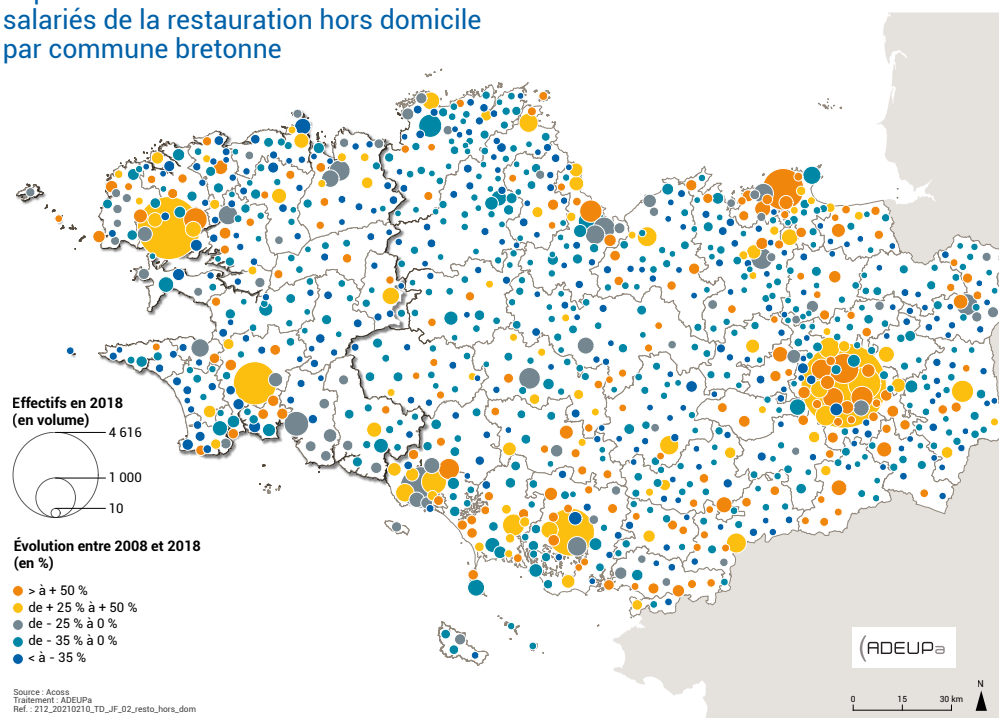
La restauration hors domicile (RHD) comprend les activités de restauration traditionnelle et rapide, les débits de boissons, les cafétérias ainsi que les services des traiteurs. Elle englobe également la restauration collective. Elle emploie 32 935 salarié·e·s²⁷ en 2018, soit 4 % de l'emploi salarié breton, effectifs qui ont nettement progressé, davantage que le commerce alimentaire avec 22,8 % de hausse entre 2008 et 2018. 72 % des communes en Bretagne possèdent au moins un établissement de restauration hors domicile. Les pôles les plus peuplés se détachent davantage : Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Vannes et Saint-Malo concentrent à eux seuls 36,7 % des effectifs de la RHD en Bretagne. La répartition démographique ou encore l'attractivité touristique de certaines de ces villes peuvent en partie expliquer cette concentration. La ville de Rennes se démarque particulièrement avec près de 1 400 emplois en plus en 10 ans. En Finistère, ce secteur représente 2 115 établissements et emploie 8 897 salarié·e·s en 2018. La dynamique de l'emploi est la plus forte dans les plus grandes agglomérations, particulièrement à Brest avec 578 emplois gagnés en 10 ans, suivie par Quimper et Guipavas avec respectivement 285 et 187 emplois supplémentaires. Les communes de Bénodet, Plomelin, et Plougastel-Daoulas perdent une trentaine d'emplois chacune sur la même période.

La restauration hors domicile en Finistère dans 85 % des communes, un service de proximité pour les communes

L'offre en restauration hors domicile (RHD) est relativement bien implantée sur le département : 85 % des communes possèdent ainsi au moins une activité commerciale parmi les restaurants traditionnels, les débits de boissons, les restaurations de type rapide et, dans une moindre proportion, les services de traiteurs et les cafétérias. Les établissements n'observent pas la même tendance d'évolution en 10 ans. En effet, entre 2008 et 2018, le nombre de restaurants traditionnels a faiblement reculé. La restauration rapide présente un essor relativement conséquent en doublant le nombre d'établissements sur la même période. La restauration collective représente 805 emplois en 2018, des effectifs en baisse de 2 % en 10 ans. Avec la crise sanitaire de la Covid-19 qui a entraîné la fermeture des restaurants, cafés et bars sur une longue période depuis le printemps 2020, l'évolution de l'emploi du secteur pourrait être particulièrement bouleversée.

27. Dans la RHD, part significative de l'emploi non salarié avec une nette progression ces dernières années en lien avec la livraison à domicile (Uber Eats and co).

Répartition et évolution des effectifs salariés de la restauration hors domicile par commune bretonne

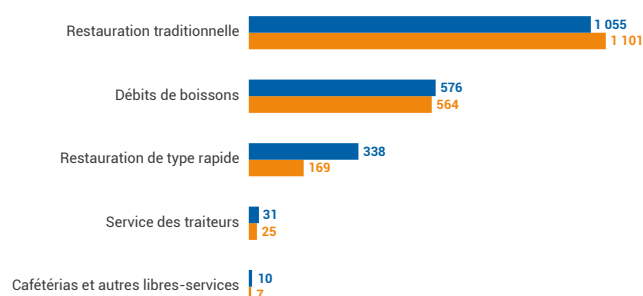


Les emplois : forte croissance pour la restauration rapide

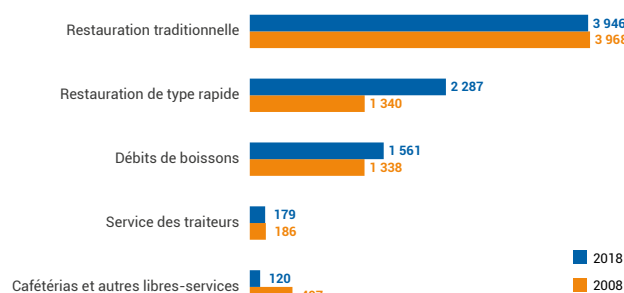
Les évolutions d'emploi dans la RHD ne sont pas homogènes dans le secteur. Les unités les plus employeuses, les restaurants traditionnels, ainsi que la restauration collective, observent une

relative stabilité en 10 ans. La restauration rapide fait un bond conséquent, avec 947 emplois supplémentaires entre 2008 et 2018. L'activité des cafétérias et autres libres-services décline et perd 75 % de ses salarié·e·s.

Les établissements de restauration hors domicile en Finistère



Les effectifs de la restauration hors domicile en Finistère



Sources : Acoess, 2018, traitement ADEUPa

La consommation et les attentes des Finistérien·ne·s

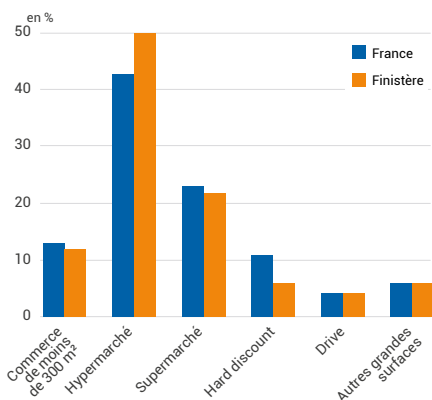
Les dépenses alimentaires des Finistérien·ne·s

Les grandes surfaces représentent 82 % (hyper et supermarchés, discounters, surfaces de moins de 300 m², etc.) des achats alimentaires en Finistère.

Dans le département, 50 % des dépenses alimentaires sont réalisées en hypermarché (43 % au niveau national)²⁸. Sur ces mêmes dépenses, l'enquête démontre le poids en timide croissance des drives (+2,2 %) et le léger recul de l'achat dans les commerces de moins de 300 m² (-0,5 %).²⁹

À l'échelle nationale, des proportions semblables peuvent être observées. Cependant, les parts de marché de la grande distribution perdent du terrain entre 2012 et 2017 (-2,2 points) au profit des achats de l'alimentation spécialisée, l'artisanat commercial ou encore du commerce hors magasin³⁰.

Répartition des dépenses des Finistérien·ne·s par circuits de distribution pour les produits alimentaires/d'entretien ou de toilette



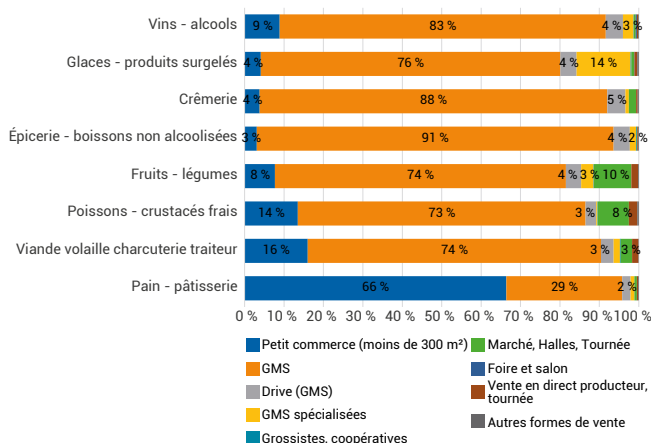
Source : CCIMBO/OECC - Mai 2018

28. Source : <http://www.finisteco.bzh/commerce/>

29. Source : <http://www.finisteco.bzh/commerce/>

30. Le commerce est-il encore créateurs d'emplois ?, les dossiers FNAU, mai 2019

La répartition des dépenses en Finistère par produit alimentaire et par circuit de distribution



Source : Observatoire de la consommation des ménages, CCIMBO, 2018

Le pain et la pâtisserie font figure d'exception dans les pratiques d'achats des ménages finistériens : 66 % des achats se pratiquent dans les commerces de détail. Pour tous les autres produits, en revanche, la GMS reste le lieu privilégié des achats à plus de 70 %. Les ménages se rendent au marché ou dans les halles davantage pour les produits frais comme les légumes, le poisson, ou encore la viande.

Quelles sont les attentes des Finistérien·ne·s ?

Le Légo (laboratoire de l'économie et de la gestion de l'Ouest) et l'association « Aux Goûts du Jour » ont lancé une enquête sur le comportement alimentaire des Finistérien·ne·s avec l'appui technique du Conseil départemental de Finistère³¹. L'échantillon représentatif de la population de 500 répondant·e·s retenu·e·s, sur les 1 200 répondant·e·s, a permis de faire émerger quelques tendances de comportements alimentaires. Néanmoins, les enquêtes de consommation trouvent généralement leur cible dans des profils souvent déjà intéressés par la pratique de l'alimentation et ses questionnements.

Les achats en grande surface majoritaires

56 % des Finistérien·ne·s se rendent au moins une fois par semaine en grande surface pour leurs courses alimentaires. 26 % fréquentent un marché hebdomadaire tandis que 67 % des Finistérien·ne·s ne vont rarement ou jamais dans un magasin de producteur·rice·s, en vente directe à la ferme ou bien en point de livraison de paniers.

Le pain et la pâtisserie font figure d'exception dans les pratiques d'achats des ménages finistériens : 66 % des achats se pratiquent dans les commerces de détail

31. <http://association-alimentation.fr/resultat-enquete-habitudes-alimentaires-finistere/enquete-consommateurs-finistere-aux-goûts-du-jour-lego/>

Enquête sur les habitudes alimentaires des consommateur-riche-s Finistérien-ne-s, Légo

	Moyenne Finistère	Pays du COB	Pays de Morlaix	Pays de Cornouaille	Pays de Brest
Critères environnementaux	100*	99	73	94	113
Critères marketing	100*	111	105	102	95
Critères nutritionnels	100*	97	74	99	109
Critère financier	100*	87	112	102	95

100 est l'indice de base qui représente la moyenne des réponses des Finistérien-ne-s pour chaque famille de critères. Les autres grandeurs sont calculées en fonction de cet élément de référence.

Des consommateur-riche-s sensibles aux critères de durabilité

Dans un contexte d'appétence du-de la consommateur-riche pour le retour du goût dans leur assiette, les Finistérien-ne-s semblent ne pas faire exception et se disent attaché-e-s au goût en première intention (96 %). La provenance locale et la composition des produits complètent le trio de tête des critères de choix des Finistérien-ne-s. Pour autant, le critère du prix, s'il n'apparaît qu'en 4^e intention, semble encore bien prépondérant dans les pratiques d'achats alimentaires. Quelques spécificités peuvent apparaître en fonction des territoires au sein même du département. Les habitant-e-s du pays de Brest semblent ainsi davantage soucieux des critères environnementaux quand l'aspect financier l'emporte dans le pays de Morlaix ou encore le marketing pour le-la consommateur-riche du pays du Centre ouest Bretagne.

L'accessibilité et l'information pour davantage consommer local

Les réponses collectées, sur l'ensemble des plus de 1 200 répondant-e-s, n'ont pas vocation à être généralisées mais peuvent constituer des pistes de réflexion pour renforcer l'achat local. Les répondant-e-s se sont ainsi exprimé-e-s en faveur d'un meilleur étiquetage de l'origine des produits et une accessibilité aux points de vente de proximité renforcée.

Le-la consommateur-riche insaisissable ?

Les comportements des consommateur-riche-s

Dans le cadre du Contrat de la filière alimentaire, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et ses partenaires ont réalisé une étude prospective dans le but de mieux comprendre et anticiper l'évolution des tendances alimentaires des consommateur-riche-s Français-es. Plusieurs grandes tendances ont pu émerger pour tenter de décortiquer les habitudes alimentaires et leur évolution à l'horizon 2025³².

Des comportements structurels de long terme, liés aux tendances démographiques et économiques notamment, sont d'ores et déjà observés : une alimentation saine dans un contexte de crises sanitaires qui ont entaché la confiance des consommateur-riche-s, une alimentation communautaire afin d'exprimer son identité culturelle ou religieuse, ou encore une alimentation de « stratégie » liée aux fortes tensions budgétaires de certains ménages.

D'autres comportements relèvent davantage d'une tendance émergente. La poursuite d'une alimentation durable dans un contexte de montée en puissance des préoccupations sociales, écologiques et éthiques apparaît ainsi indéniable. Bien que l'achat durable revête des définitions différentes selon les individus, le concept de l'achat « engagé » apparaît. L'alimentation connectée et digitale ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des préoccupations émergentes qui nécessitent d'être mieux pris en compte.

Enfin, la pratique alimentaire est également sujette à la conjoncture. C'est notamment le cas du retour du « fait maison », qui concerne à la fois le repas nomade sur le lieu de travail ou la pratique de la cuisine comme loisirs. Toutes ces tendances, loin d'être saugrenues ou futuristes, semblent donc répondre à des phénomènes bien ancrés. La pénurie de farine pendant le premier confinement lié à la crise sanitaire Covid-19, une preuve ?



Crédit : Rawpixel.com - Adobe Stock

32. <https://agriculture.gouv.fr/un-outil-pour-comprendre-les-comportements-alimentaires-de-2025>

Des achats intimement liés à la structure de la population

Les pratiques alimentaires semblent directement attachées à la structure de la population. En 2025, les analyses indiquent que la population française sera plus nombreuse (68 millions d'habitant-e-s), plus âgée (20 % aura plus de 65 ans), vivra davantage seule (44 %) et plus urbaine³³. Cette réalité n'est pas sans conséquence sur la composition des assiettes et sur le rapport avec l'agriculture. Les consommateur-ric-e-s s'éloignent de la campagne et donc de l'agriculture. Cette déconnexion peut conduire à des inquiétudes tant sur leur santé que sur l'environnement, sur les modèles socioéconomiques pour les agriculteur-ric-e-s eux-elles-mêmes, ainsi que sur les pratiques d'élevage et le bien-être des animaux. Ces inquiétudes se traduisent par de nouvelles manières d'appréhender leur panier alimentaire et la nécessité pour certains acteur-ric-e-s de l'agriculture de mieux communiquer auprès des habitant-e-s des espaces urbanisés.

Le Crédoc³⁴ a par ailleurs mis en avant une théorie sur l'effet générationnel qui se traduit jusque dans les pratiques alimentaires. L'analyse met en avant le fait que les individus deviennent des consommateur-ric-e-s quand ils-elles sont indépendant-e-s et acheteur-se-s, à savoir vers l'âge de 20 ans. Ces consommateur-ric-e-s seront marqué-e-s à vie par rapport au contexte alimentaire à l'âge de l'indépendance alimentaire. Ainsi les vingtenaires de 1945, qui ont vécu le rationnement, sont ceux et celles qui aujourd'hui vont constituer des stocks à l'annonce d'une pénurie. À l'âge de 20 ans en 1975, l'avènement de la grande distribution a bouleversé la manière de consommer : cette génération a pris l'habitude d'avoir des denrées alimentaires en abondance et diversifiées tout au long de l'année.

33. Comportements alimentaires, pas de génération spontanée !, Nicolas Debéthune, Chambre d'agriculture de Bretagne

34. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Synthèse des comportements alimentaires issue de l'étude prospective du Ministère de l'agriculture *

Comportement alimentaire	Sous- tendances	Tendance	Profil
Faire soi-même	Repas nomade au travail, cuisine comme passion, partage de repas fait maison, etc.	Conjoncturelle**	Actif-ve-s et jeunes de moins de 60 ans, tout mode de vie
Alimentation durable	Le bien-manger Produits écologiques Moins d'emballage Commerce équitable et local	Emergente***	Tous modes de vie, sensibilisés à l'environnement, tout âge
Digital et alimentation	Recherche et partage de l'information, achat en ligne, livraison, évaluation post-achat, etc.	Emergente	Urbain-e-s de moins de 40 ans, CSP + avec enfants
Moins de gaspillage alimentaire	Mobilisation de tous contre le gaspillage alimentaire, comportement 3.0, doggy-bag à la française	Emergente	Tout mode de vie et tous âges, sensibilisés à l'environnement
Alimentation, santé, bien-être	Alimentation santé : sans allergènes, allégés, etc.	Structurelle****	Urbain-e-s actif-ve-s dynamiques ou sénior-e-s, sensibilisé-e-s au bien-être
Alimentations particulières et communautés	Régimes spécifiques (sans gluten, végétarisme, véganisme, etc.)	Structurelle	Jeunes générations d'urbain-e-s
Baisse de la consommation de viande	Flexitarisme, protéines végétales, insectes, etc.	Structurelle	Jeunes et sénior-e-s plutôt urbain-e-s
Consommateur-ric-e stratège	Prix bas et promotion, manger moins et mieux	Structurelle	Tous modes de vie, jeunes et familles
Individualisation	Formats individuels et alimentation personnalisée pour affirmer son identité	Structurelle	Urbain-e-s de moins de 60 ans, jeunes actif-ve-s et famille
Nostalgie et authenticité	Produits issus de notre patrimoine culturel, produits ayant trait à notre enfance	Structurelle	Ruraux-les de plus de 60 ans, retraité-e-s et « baby-boomer-euse-s »
Expériences liées à la mondialisation	Cuisine du monde et métissage culinaire, consommation équitable	Structurelle	Actif-ve-s de moins de 60 ans, tout mode de vie
Plus de transparence	Attentes d'informations sur la composition des produits et sur les pratiques de production	Structurelle	Tout mode de vie et tout âge
Naturalité	Sans ingrédients artificiels, sans OGM, sans pesticide, antibiotiques Produits biologiques	Structurelle	Urbain-e-s de tout âge
Proximité	Proximité géographique et relationnelle	Structurelle	Urbain-e-s actif-ve-s CSP+ de plus de 40 ans, avec enfants
Prêt à manger	Plats tout prêts à domicile, gain de temps hors domicile, livraison	Structurelle	Nouvelles générations d'urbain-e-s actif-ve-s
Nouvelles occasions de consommation	Fractionnement et simplification des repas	Structurelle	Jeunes urbain-e-s actif-ve-s

*<https://agriculture.gouv.fr/16-fiches-pour-mieux-apprehender-les-comportements-alimentaires-de-2025>

**Conjoncturel : qui est lié aux circonstances, économiques par exemple.

***Emergent : qui commence à apparaître

****Structurel : qui est un fait de structure, de long terme



Crédit : Tof Locoste - Adobe Stock

**AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE
EN FINISTÈRE
PORTRAIT**

Direction de la publication

Benjamin Grebot

Rédacteur·trice·s

Lucie Bianic, François Rivoal, Aline Stien

Contributeurs·trices

Fabien Aubry, Antoine Chameau, Manon Fily,
Nadine Le Hir, Sylvain Rouault, Joëlle Péron, Delphine Scheck

Cartographie

Fabien Aubry, Lucie Bianic, Julien Florant, Aline Stien

Maquette et mise en page

Timothée Douy

Crédit photographique de couverture

Tof Locoste - AdobeStock

Contact

lucie.bianic@adeupa-brest.fr

Dépôt légal

4^e trimestre 2020

Référence

20-211



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE
18 rue Jean Jaurès - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 51 71

www.adeupa-brest.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE